76 JUIN 2023

VILLE DE LANVOLLON

AU FIL DU LEFF

VOTRE BULLETIN **100%** LANVOLLON

CCAS p25

AN HÉOL p27

ÉCOLE p29

SOMMAIRE

P 3 **Mot du maire**
P 6 **PV conseils municipaux**
P 22 **Chasse aux œufs**
P 23 **Services techniques**
P 24 **Conseil municipal des enfants**
P 25 **CCAS**
P 26 **Tribune des minorités**
P 27 **An heol**
P 29 **Ecole**
P 34 **Associations**
P 40 **Infos pratiques**
P 43 **Etat Civil**

Directeur de la publication
Alain Sapin

Rédaction et photos
Mairie de Lanvollon, service communication

Conception et réalisation graphique - Impression
RoudennGrafik - Plérin
02 96 58 02 03
Labellisée Imprim'vert

LA **MAIRIE**

Téléphone : 02 96 70 00 28
Mail : commune.lanvollon@orange.fr

ACCUEIL DU PUBLIC

Lundi	14 h à 17 h
Mardi, Mercredi	9 h à 12 h / 14 h à 17 h
Jeudi	9 h à 12 h
Vendredi	9 h à 12 h/14 h à 17 h
Samedi	9 h à 12 h

PERMANENCES DES ÉLUS

ELU	PERMANENCE
M. SAPIN - Maire	mardi, mercredi, vendredi sur rendez-vous
M. PRIGENT – 1er adjoint *Travaux - urbanisme – environnement – personnel*	jeudi matin
Mme MARTIN – 2ème adjointe *Affaires scolaires – jeunesse – associations*	mercredi matin
M. RADUFE – 3ème adjoint *Commerce – Bâtiments communaux*	samedi matin sur rendez-vous
Mme RIVOALLAND – 4ème adjointe *Affaires sociales*	samedi matin sur rendez-vous

LA **POSTE**

HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi : 9 h à 12 h / 13 h 45 à 16 h 45
Samedi : 9 h à 12 h

EDITO

LE **MOT** DU **MAIRE**

Nous sommes très heureux de vous présenter ce nouveau bulletin, nous y avons retracé une partie de ce qui a été fait au cours des six derniers mois et annoncé ce qui sera réalisé pour les mois à venir.

L'année a débuté avec les vœux de la municipalité le dimanche 8 janvier. 125 personnes étaient venues partager ce moment, ce fut l'occasion de se remémorer les temps forts de l'année 2022 et partager un moment de convivialité, dans une salle tout juste rénovée.
En effet la salle ARMOR-ARGOAT, salle associative, a été agrandie avec la création d'une nouvelle entrée et d'un bloc sanitaire ; nous avons conservé les fresques présentes sur les murs intérieurs. Un boulodrome a été ajouté à l'ensemble.

L'effort de tous sur les consommations énergétiques a permis qu'il n'y ait pas de coupure d'électricité durant l'hiver, nous nous y étions tous préparés, nous devons tous être plus vertueux dans nos usages.
L'eau manque également sur nos territoires. Même en Bretagne il ne pleut plus assez ; à l'heure où nous bouclons ce bulletin, les mesures de restrictions d'eau n'ont pas encore été prises mais cela devrait être le cas durant l'été.

Depuis plusieurs années nous constations un certain attrait sur l'immobilier à Lanvollon tant sur les maisons à vendre que sur les terrains à bâtir, ce qui permet d'accueillir de nouveaux Lanvollonnais. Là encore nous allons devoir être encore plus vertueux en construisant des maisons sur des parcelles plus petites. Il y a 20 ans, il n'était pas envisageable de construire une maison sur un terrain de moins de 1 000 m² au moins, aujourd'hui sur ce même terrain, ce seront deux voire trois maisons qui seront construites.

EDITO

La révision du PLUiH à Leff Armor Communauté et l'effort demandé à toute les communes et villes de Bretagne pour les décennies à venir nous obligent à revoir notre façon d'urbaniser et de ne plus consommer de terre agricole, c'est la Zéro Artificialisation Nette.

La voirie définitive du lotissement de l'Orée du bois est terminée, il reste l'aménagement de l'aire de jeux qui sera achevé durant le mois de juillet. L'ensemble est plutôt harmonieux et convivial avec des constructions à majorité contemporaines. Il reste la tranche deux et trois de ce lotissement, des discussions sont en cours avec un promoteur.

Après avoir reçu trois promoteurs de résidences seniors, nous avons décidé de retenir la proposition du Groupe BUDET de St Brieuc, c'est donc 21 maisons de type T2 et T3 qui vont être construites sur Lanvollon.
Les travaux débuteront au cours du premier trimestre 2024, une réunion publique de présentation du projet sera faite en septembre prochain à la salle Armor-Argoat.

L'entreprenariat est fort à Lanvollon et malgré de nouvelles installations dans les zones artisanales et le centre, nous avons subi un lourd revers avec la fermeture de la boulangerie de la place du Marché au Blé. Je profite de ce bulletin pour remercier la famille CHEREL père et filles pour ces dix années passées au service des Lanvollonnaises et Lanvollonnais, six jours par semaine. Les coûts de l'énergie ont eu raison de leur volonté de rester sur notre territoire. Nous sommes en recherche active pour trouver un repreneur au plus vite sur ce fond de commerce au combien important pour notre centre-ville.

Comme annoncé dans le précédent bulletin municipal, des stops ont été posés dans la rue du Trégor, les réseaux sociaux s'en sont donnés à cœur joie pour commenter cette décision. Que dire lorsque que vous êtes interpelé par des résidents en disant "que faites-vous pour la sécurité et la vitesse de cette rue et s'il arrive un accident, vous en porterez la responsabilité ?". Oui, c'est agaçant d'être obligé de s'arrêter tous les 100 mètres mais devant le comportement de certains automobilistes il faut en arriver à des mesures aussi radicales.
L'objectif était de réduire la vitesse et de diminuer le passage des véhicules qui font le trajet Paimpol-Guingamp, vice et versa, et de renvoyer le trafic sur les ronds-points de Kercadiou et du Ponlo, la vitesse et le nombre de véhicules ont effectivement chutés sur la rue du Trégor, même si les stops ne sont pas toujours respectés, mais la gendarmerie reste vigilante.
Nous discutons avec la mairie de LANNEBERT afin que la sortie de la rue du Trégor soit définitivement fermée direction PAIMPOL, l'entrée sera toujours possible.

Au sein du cimetière nous avons décidé de refaire le jardin du souvenir, avec les changements des pratiques funéraires, beaucoup plus de familles ont recours à l'incinération et nous avons de plus en plus de demandes de dispersion des cendres. Ce nouvel espace a été imaginé et créé par le service des espaces vert de la ville, nous les remercions.

Les travaux sur les rues des Fontaines, Edouard DUVAL et Sainte Anne marquent une pose après l'enfouissement des réseaux d'électricité et téléphonique. L'aménagement va débuter en janvier 2024 par la rue des Fontaines au départ de la place du marché au blé pour une durée de dix mois. Les travaux de la Rue Sainte Anne seront pour l'année 2025 afin que les deux rues ne soient pas en travaux en même temps et ainsi moins perturber les accès aux commerces, écoles et centre-ville. Nous sommes conscients de l'effort de tous durant cette longue période de travaux tant sur l'état des chaussées que sur les difficultés d'accès, nous vous en remercions.

Pour les jeunes et moins jeunes nous avons décidé la création d'un nouvel espace de jeu à côté de la salle polyvalente, un pumptrack est un parcours en boucle, constitué de bosses et de virages pour les vélos VTT ou BMX, skateboard, rollers ou même en trottinette, il sera opérationnel avant l'été 2024.

A Lanvollon nous avons quatre médecins, cette offre de soins est malheureusement insuffisante quant aux besoins du territoire, bon nombre de nos concitoyens n'ont plus de médecins référents et éprouve de grandes difficultés à prendre un rendez-vous.
Lanvollon étant une petite commune exerçant une fonction de centralité, les habitants des communes voisines sont également en très forte demande.
Après des nombreuses rencontres et discussions avec les professionnels de santé de Lanvollon et l'ARS nous avons décidé d'entreprendre la construction d'une maison médicale sur la Place François MITTERRAND, nous espérons pouvoir débuter les travaux au premier trimestre 2024.

Une nouvelle fois l'été sera riche en animations, à savoir :
- Les mercredis de Lanvollon du 19 juillet au 16 août avec 5 concerts dans le centre-ville de Lanvollon le soir à 20 heures,
- Spectacle Guinguette dans le parc de la mairie organisé par l'office de tourisme Falaises d'Armor le jeudi 20 juillet.
- Troisième des cinq manches du championnat de France d'enduro à Lanvollon le samedi 29 et dimanche 30 juillet,
- Foire aux puces et concert le dimanche 6 août.

Alain SAPIN

CONSEILS MUNICIPAUX

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 29 AVRIL 2022 À 20 HEURES

L'an deux mille vingt-deux le vingt-neuf avril, le Conseil Municipal convoqué, à 20 heures 00 s'est réuni à la Mairie sans public avec retransmission de manière électronique, sous la présidence de Monsieur Alain SAPIN, Maire.

Etaient présents : M. Dominique PRIGENT - Mme Patricia MARTIN- M. David RADUFE
Mme Véronique RIVOALLAND - Mme Roselyne DESCAMPS - M. Jacques BROUDER
Mme Marie-Françoise LIMPALAER – Mme Marie-Annick THOMAS - Mme Marie-Annick GEFFROY – Mme Béatrice SAUVAGEOT – Mme Florence QUATTRIN -Mme Gwenaëlle BRIGOT– M. Yann DASPREMONT- Mme Monique LE VOGUER – M. Jean-Pierre THOMAS –
M. Pascal AUBERT

Absente représentée : Mme Annie JOUANJAN par Mme Véronique RIVOALLAND

Absent non représenté : M. Evence LE GOAS

Formant la majorité des membres en exercice.

Puis il a été procédé, en conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil municipal.
Madame Patricia MARTIN a été désignée pour remplir ces fonctions.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1ER AVRIL 2022

Monsieur Le Maire interroge l'assemblée afin de savoir si des observations sont à apporter à la rédaction du procès-verbal du 1er avril 2022.
Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité.
Approuve le procès-verbal de la séance du 1er avril 2022

2. CLECT 2022

Monsieur Le Maire expose brièvement le procédé, auparavant la taxe professionnelle était versée à la commune, elle a été transférée à la communauté de communes il y a une vingtaine d'années. Cette taxe professionnelle unique est reversée aux communes sous forme de compensation. Certaines charges ont été transférées à Leff Armor Communauté, notamment le versement du contingent Incendie au SDIS et le service commun ADS ; Ces charges font l'objet d'une diminution de l'attribution de compensation.
Le montant de l'attribution de compensation sera pour 2022 de 163 246.48€ déduite de 33 627€ (SDIS) et de (8 254.84€ - 1 619.14€)(ADS) = 122 983.79€
(tableau en annexe).
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 29 mars 2022 approuvant de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
APPROUVE le montant de l'attribution de compensation attribué par Leff Armor Communauté d'un montant de 122 983.79€.

3. SUBVENTIONS 2022

Participation financière à l'école privée du Sacré-Cœur
Monsieur Le Maire explique que la participation est régie par le contrat d'association pour les classes de primaire et par une convention pour les classes de maternelle.
La participation est calculée en fonction du nombre d'enfants lanvollonnais scolarisés à l'école du Sacré-Cœur sur la base du coût de fonctionnement de l'école Yves Jouan.
Ce versement se fait en deux fois comme le prévoit la convention, en janvier et le solde en juin. Il cède la parole à l'Adjoint aux finances, M. Dominique Prigent qui détaille le calcul :
Un enfant de primaire à l'école Yves Jouan a un coût de revient de 341.27€ et un enfant de maternelle 1172.45€. L'école du Sacré-Cœur compte 13 enfants lanvollonnais en classe de maternelle et 33 enfants en primaire. Le montant de la subvention allouée pour 2022 sera de 26 503.76€.
Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,
Approuve le calcul et la participation au fonctionnement de l'école privée pour un montant de 26 503.76€.

Subventions aux associations :
Monsieur Le Maire rappelle que la commission finances a eu lieu le jeudi 28 avril pour examiner les demandes de subventions. La commission propose au conseil municipal qui décide des montants alloués.
Madame Patricia Martin fait la présentation des propositions :

Mme Mariannick Geffroy souhaite intervenir au sujet de la subvention à la bibliothèque qui pourrait être plus conséquente, compte-tenu que les prêts de livres aux Lanvollonnais sont gratuits. Mr Le Maire lui répond qu'un gros investissement a déjà était réalisé pour l'installation dans les nouveaux locaux de l'ancienne trésorerie.
Mme Patricia Martin demande que le chiffrage soit effectué afin de mesurer l'investissement fait au bénéfice de l'association.
Mr Jean-Pierre Thomas souhaite savoir pourquoi l'association de pêche ne bénéficie pas de subvention, Mr Dominique Prigent lui répond que l'association est communautaire, que Leff Armor Communauté lui a versé 2 000€.
Mme Monique Le Voguer s'étonne que la subvention des Jeunes Sapeurs-Pom-

ASSOCIATIONS LOCALES	Décision 2021	Proposition 2022	décision CM
Amicale Laïque	475	475	475
A.P.E.L (PdD)	475	475	475
U.S.E.P (association sport Ecole publique)	238	238	238
La Cordée (asso. sportive Ecole privée)	400	400	400
Tennis Club Lanvollon-Goudelin	984	984	984
J.S.L	2830	2830	2830
Jeunesse Sapeurs-Pompiers	300	200	200
Bibliothèque pour tous	1500	1000	1000
Ty arts et loisirs	0	100	100
Korollerien Lannon	300	300	300
Nessie Club	50	100	100
Les étoiles du Leff	0	500	500
Chasseurs	100	100	100
SOCIAL	**Décision 2021**	**Proposition 2022**	**décision CM**
Restos du Cœur	50	50	50
Secours Populaire Plouha	100	100	100
Secours catholique Plouha	100	100	100
C.C.A.S	7000	7000	7000
ANCIENS COMBATTANTS	**Décision 2021**	**Proposition 2022**	**décision CM**
F.N.A.C.A	100	100	100
U.N.C	100	100	100
VIE COMMERCIALE	**Décision 2021**	**Proposition 2022**	**décision CM**
COMARA	400	800	800
ASSOCIATION ARTISTIQUE	**Décision 2021**	**Proposition 2022**	**décision CM**
Plumes d'Armor	0	500	500
FORMATION (25 € / apprenti)	**Décision 2021**	**Proposition 2022**	**décision CM**
Bâtiments CFA	100	125	125
Chambre des métiers et de l'artisanat	0	175	175
Maison Familiale Rurale de Plerin	25	75	75
SANTE	**Décision 2021**	**Proposition 2022**	**décision CM**
PLB muco	20	20	20
SNSM	30	30	30
cidff	20	50	50
Ligue contre le cancer	0	100	100
TOTAL SUBVENTIONS		17 027	17 027

piers ait diminué, c'est une association qui inculque des valeurs, du civisme aux jeunes. M. Dominique Prigent répond qu'à l'instar du club de foot, les jeunes qui fréquentent l'association ne sont pas tous de Lanvollon et que la commune ne doit pas tout porter, les communes extérieures devraient également participer. Néanmoins, M. le Maire propose de prendre contact avec le Président afin de connaître les besoin des jeunes sapeurs-pompiers.
Mme Mariannick Thomas demande pourquoi le Nessie club ne perçoit que 100€, Mme Patricia Martin lui répond qu'aucune information n'est parvenue en mairie pour faire part d'un éventuel déplacement qui permettrait d'allouer une subvention plus conséquente.
M. Pascal Aubert souhaite savoir pourquoi l'association Comara double sa subvention, M. Le Maire lui répond que c'est l'association qui porte la manifestation des « Caisses à savon « , animation qui aura lieu le 04 juin, c'est une course de voitures à pédales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité
Approuve les propositions de subventions ci-dessus et d'inscrire ces dépenses au budget fonctionnement 2022.

4. ATTRIBUTION DU MARCHÉ « RUE DE L'ARMOR »

Mr Le Maire rappelle que la réunion de la commission d'appel d'offres s'est réunie jeudi 28 avril à 9 heures 30 pour étudier les plis, avec l'assistance du cabinet AT OUEST (A.M.O.). Il cède la parole à M. Dominique Prigent qui expose la situation.
Deux plis ont été réceptionnés :
- l'entreprise Eurovia pour un montant de 175 599.50€ HT
- l'entreprise Colas pour un montant de 200 494.29€ HT

La commission d'appel d'offres a décidé de retenir l'entreprise Eurovia.

Les travaux seront terminés fin juillet 2022. Pour rappel, une convention sera signée avec la commune de Pléguien pour la partie sur leur commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
Approuve la décision de la commission d'appel d'offres
Dit que l'entreprise Eurovia est retenue pour un montant HT de 175 599.50€ .

5. RÉGULARISATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

M. Le Maire explique que la constitution de la commission d'appel d'offres ne répond pas à la règlementation en vigueur. En effet, elle est composée aujourd'hui du Maire de 3 membres, Dominique Prigent, David Radufe, Jean-Pierre Thomas et d'un suppléant Jacques Brouder, or, le nombre de suppléants doit être égal au nombre de membres. Il manque donc 2 suppléants.
M. le Maire propose de reconduire les membres déjà nommés et d'ajouter Mesdames Béatrice Sauvageot et Monique Le Voguer comme suppléantes.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
Approuve la composition de la commission d'appel d'offres composée comme suit :
Président : M. Le Maire
3 membres titulaires : Messieurs Dominique Prigent, David Radufe et Jean-Pierre Thomas
3 membres suppléants : Mr Jacques Brouder, Mesdames Béatrice Sauvageot et Monique Le Voguer

6. DEMANDE DE DÉROGATION POUR OUVERTURE DU DIMANCHE DU MAGASIN NOZ

Mr Le Maire explique qu'il a reçu de la société NOZ un courrier en date du 03 février 2022, qui sollicite l'ouverture du magasin pour douze dimanches sur octobre, novembre et décembre 2022. Mr le Maire explique qu'il est plutôt favorable à l'ouverture de 5 dimanches à la période des fêtes de fin d'année, comme pour d'autres magasins mais, pas pour 12 dimanches. Il souhaite recueillir l'assentiment des membres du conseil. Les membres du conseil municipal sont également défavorables à 12 ouvertures dominicales.

M. le Maire prendra un arrêté pour cinq ouvertures à la période des fêtes de fin d'année.

7. INFORMATIONS DIVERSES

Travaux : Rue Ste Anne : le bicouche est réalisé de la RD jusqu'à l'église.
Rue des Fontaines : les travaux devraient être terminés mi-juin.
Rénovation de la salle Armor-Argoat : Une réunion avec les entreprises est programmée le 19 mai pour la planification et le démarrage des travaux, qui devront être impérativement terminés le 31/12/2022, condition sine qua non pour percevoir les subventions. L'entreprise retenue pour le désamiantage s'est désengagée car le planning ne lui permet pas de réaliser les travaux. C'est l'entreprise Le Cardinal qui reprend le marché, au même prix.
Ecole Yves Jouan : Journée portes ouvertes le samedi 30 avril de 9 heures 30 à 12 heures.
Collecte de jouets : à l'initiative du conseil municipal enfants, une collecte de jouets et de vêtements a lieu le samedi 30 avril au matin, le dépôt est en mairie.
Repas des aînés : dimanche 15 mai 22
Jardins partagés : de nouvelles personnes sont intéressées, une journée citoyenne est prévue pour nettoyer les terrains. Dominique Prigent fera une 1ère fauche. Les enfants de l'école seront associés, ils dessineront le panneau à apposer sur le terrain.
Logement 4, rue du Leff : les travaux de rénovation sont réalisés, le logement est prêt pour l'accueil d'une famille ukrainienne.
La Redadeg : la course passe le 27 mai à 0 heure 13, la commune a acheté un kilomètre.
Nouveau commerce : au 4, rue du commerce ambiance Bien être.
La fête de la St Jean : aura lieu le dimanche 26 juin, un feu d'artifices sera tiré sur le site de l'ancien foyer-logement. Le repas des pompiers pourrait également être sur ce site.
En mairie : Sylvie Le Mercier est en remplacement au poste de la comptabilité depuis le 19 avril dernier.
Médecin : le médecin rencontré n'a pas choisi Lanvollon pour s'installer. En revanche, M. Le Maire et Mme Véronique Rivoallland ont reçu un autre médecin qui cherche à s'installer au 1er janvier 2023. Mr Jean-Pierre Thomas demande ce qu'il en est du cabinet du Docteur Chadirac sur lequel il y avait une déclaration d'intention d'aliéner. M. le Maire lui répond qu'il a visité le bâti accompagné de M. Dominique Prigent mais celui-ci est vétuste et cher vu l'état général. Mr Jean-Pierre Thomas déplore de n'y avoir été convié car il fait également partie de la commission des travaux. Un nouveau rendez-vous sera pris avec le notaire chargé de la vente et le conseil municipal sera invité à venir le visiter.
Commémoration : cérémonie du 8 mai.
Prochain conseil municipal : le vendredi 24 juin.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 04 JUILLET 2022 À 19 HEURES

L'an deux mille vingt-deux, le quatre juillet, le Conseil Municipal convoqué, à 19 heures 00 s'est réuni à la Mairie sans public avec retransmission de manière électronique, sous la présidence de Monsieur Dominique PRIGENT, Premier-Adjoint, Monsieur Alain SAPIN, Maire, empêché.

Etaient présents : Mme Patricia MARTIN- M. David RADUFE - Mme Véronique RIVOALLAND - Mme Roselyne DESCAMPS - M. Jacques BROUDER - Mme Marie-Françoise LIMPALAER - Mme Marie-Annick THOMAS - Mme Marie-Annick GEFFROY - Mme Annie JOUANJAN - Mme Gwenaëlle BRIGOT - M. Yann DASPREMONT- Mme Monique LE VOGUER - M. Jean-Pierre THOMAS - M. Pascal AUBERT - M. Evence LE GOAS

Arrivées de Pascal AUBERT à 19 heures 10, d'Annie JOUANJAN à 19 heures 15
Absents représentés : M. Alain SAPIN, Maire représenté par David RADUFE
Mme Florence QUATTRIN par M. Dominique PRIGENT
Mme Béatrice SAUVAGEOT par Mme Patricia MARTIN
Formant la majorité des membres en exercice.

Puis il a été procédé, en conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil municipal.
Madame Patricia MARTIN a été désignée pour remplir ces fonctions.
En préambule, M. Le Premier Adjoint propose de retirer deux points de l'ordre du jour, à savoir : le point 4.1 « Reversement du foncier bâti industriel à compter du 2019 » et le point 4.3 « Reversement de la taxe d'aménagement sur les zones communautaires à compter de 2019 », n'ayant pas suffisamment d'éléments pour statuer.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2022

Monsieur Le Premier-Adjoint, interroge l'hémicycle afin de savoir si des observations sont à apporter à la rédaction du procès-verbal du 29 avril 2022.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité.
Approuve le procès-verbal de la séance du 29 avril 2022
Arrivée de Pascal Aubert.

2. FINANCES

2.1 Locations

Appartement n°2- 4, Place du marché au Blé
M. David Radufe expose la situation concernant les locations libres actuellement :
Le logement est actuellement libre et, est au prix de 341.63€ à l'instar de tous les logements communaux, pour lesquels il n'y a pas eu de revalorisation tarifaire depuis une dizaine d'années, il est proposé de l'augmenter de 9% pour rester dans la même ligne de conduite d'augmentation raisonnable appliquée précédemment, et donc de le passer à 372.38€.
Arrivée d'Annie Jouanjan.
Ancien Office du Tourisme
M. David Radufe explique qu'il a un contact pour la location de cet espace de 34 m², il faut simplement y installer un ballon d'eau chaude et ces travaux seront réalisés en régie. C'est un toiletteur canin qui prendrait possession des lieux avant la fin d'année. Il propose d'appliquer le tarif de 380€, ce prix est en-dessous du marché, mais il est nécessaire d'aider les commerces à s'installer, ce commerçant a l'intention de s'inscrire dans la durée.

Ancienne bibliothèque
Pour l'instant, explique David Radufe, ce local va être mis à disposition du programme « Petites Villes de Demain » et occupé par M. Stéphane Bilger, le chargé de mission. Avant de le mettre en location, des travaux seront à prévoir mais il n'y a aucune urgence.

M. Jean-Pierre Thomas interroge concernant les mosaïques des enseignes de la Bibliothèque et de l'Office de Tourisme, à savoir, si elles seront masquées pour ne pas prêter à confusion. M. David Radufe lui répond que non, ces mosaïques font partie du patrimoine, seront donc conservées, et le toiletteur saura suffisamment s'identifier sur la vitrine.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
Approuve les tarifs des locations à compter du 1er juillet 2022
L'appartement n°2 – 4, place du Marché au Blé au prix de 372.38€
L'ancien Office du Tourisme au prix de 380€.

2.2 Admission en non-valeur

M. Le Premier-Adjoint expose, dans sa séance en date du 29 novembre 2018, la commission de surendettement des particuliers a constaté la situation de surendettement d'une famille concernant de la cantine et, de la garderie pour un montant de 555.45€. Il convient de procéder à un effacement de la dette.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,
Approuve l'effacement des dettes de cantine et de garderie d'un montant de 555.45€, qui seront imputés au compte 6542.

2.3 Décisions modificatives

M. Le Premier-Adjoint explique la situation : plusieurs opérations d'investissement nécessitent une augmentation de crédit, ainsi qu'en fonctionnement pour les charges à caractère exceptionnel.
En effet, pour les charges à caractère exceptionnel, deux titres ont été émis pour la même recette l'un en 2020, l'autre en 2021. Il convient donc d'annuler un titre d'un montant de 1997€ par un mandat au compte 673.

Pour les opérations d'investissement : les comptes 4581 et 4582 sont des comptes d'opération sous mandat en dépense et en recette qui doivent être équilibrés. La balance des comptes de la commune fait apparaître un déséquilibre d'un montant de 73 630.80€ au compte 4582. Cela signifie que des travaux sous mandats réalisés pour le compte du département ont été mandatés au compte 2313 à tort et les recettes au 4582 (bandes de roulement de la rue du Moulin et de la rue de la Gare).

L'opération 69 « Bibliothèque » doit être augmentée de 8000€ pour permettre la démolition de la longère. L'opération cimetière de 500€ pour régler une facture de gravure et de polissage de la stèle du jardin des souvenirs. L'opération 91 pour la fibre optique et enfin l'opération 98 pour la rue de l'Armor dont le montant inscrit au budget primitif était un montant estimatif.

Ces décisions modificatives peuvent se résumer comme suit :
Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
Approuve la décision modificative n° 1 ci-dessus détaillée.

2.4 Changement de nomenclature de M14 à M57

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1er janvier 2024. Les trésoreries incitent les collectivités à anticiper ce changement au 1er janvier 2023, Il est donc proposé de changer de nomenclature au 1er janvier 2023.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

Adopte par droit d'option le référentiel budgétaire M57 à compter du 1er janvier 2023

Précise que la norme comptable M57 s'appliquera aux budgets gérés actuellement en M14 ; budget principal, budgets annexes Lotissement Keruzaré et lotissement St Yves ;

Autorise Monsieur Le Maire à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature bud-

gétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3. RECENSEMENT DE LA POPULATION 2023

Le dernier recensement de la population lanvollonnaise a été réalisé en 2018. L'enquête 2023 se déroulera du 19 janvier au 18 février sous l'égide d'un coordonnateur communal qu'il convient de nommer. Ce coordonnateur communal bénéficiera d'une formation spécifique à ses fonctions. Cette fonction relève davantage de l'agent qui gère la liste électorale et l'urbanisme, qui connaît de ce fait le mieux la population or, n'ayant pas la personne requise au service administratif, le responsable des services techniques pourrait remplir ces fonctions.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

Approuve la désignation de M. Eric Palazzi, responsable des services techniques comme coordonnateur communal, celui-ci sera nommé par arrêté municipal avant le 30 août.

4. PASSATION DE CONVENTIONS AVEC LEFF ARMOR COMMUNAUTÉ

4.1 Convention de reversement du Foncier Bâti Industriel à compter du 1er janvier 2019

Ce point sera inscrit au prochain conseil municipal.

4.2 Lutte contre le frelon asiatique

M. Le Premier Adjoint rappelle que nous avons signé l'an dernier une convention avec Leff Armor Communauté de lutte contre le frelon asiatique. Leff Armor Communauté propose de reconduire dans les mêmes conditions la stratégie de lutte contre ce nuisible. Il est proposé de maintenir la participation financière auprès de l'usager impacté à 1/3 de la facture plafonnée à 90€ (1/3 pour la commune et 1/3 pour Leff Armor).

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

Approuve les modalités de participations financières exposées

Autorise M. Le Maire à signer la convention.

4.3 Convention de reversement de la Taxe d'Aménagement à compter du 1er janvier 2019

Point ajourné.

4.4 Co-financement du poste chargé de mission PVD

M. Le Premier-adjoint rappelle que la situation : Leff Armor Communauté, Lanvollon, Châtelaudren-Plouagat et Plouha ont signé avec le Préfet, la convention « Petite Ville de Demain » le 27 mai 2021, qui prévoyait le recrutement d'un chargé de mission. Les dépenses annuelles liées à cette mission sont estimées à 51 482€. L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) participe à hauteur de 50% de la charge salariale, la Banque des Territoires à 25% de la charge salariale le reste à charge à part égale entre Leff Armor Communauté et les 3 communes : 4 700.20€ (chacune).

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
Approuve la répartition des charges annuelles liées à cette mission
Autorise M. Le Maire à signer la convention.

4.5 Convention de mise à disposition pour l'instruction des autorisations d'urbanisme

M. Le Premier Adjoint expose que nous dépendons du service ADS (Application du Droit des Sols) de Leff Armor Communauté pour l'instruction des autorisations d'urbanisme. Leff Armor Communauté propose la reconduction du service commun ADS (Application du Droit des Sols) pour une durée de 3 années à compter du 1er janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2024. Une nouvelle convention doit être signée incluant la transmission des dossiers à Enedis.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
Approuve l'adhésion au service ADS et
Autorise Le Maire à signer la nouvelle convention pour une durée de 3 ans, du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024.

4.6 Transfert de la Maîtrise d'ouvrage à Leff Armor Communauté

M. Le Premier Adjoint rappelle que la vallée de Kérouël a été impactée par le passé par l'aménagement non adapté de bassins pluviaux pour les lotissements en amont, les remblais sur les zones humides (non référencées à l'époque) et le déplacement du lit du cours d'eau « Le Segalen ».
En 2016, la commune avait confié le dossier au SMEGA (Syndicat Mixte Environnemental du Goëlo et de l'Argoat) mais ce syndicat a été dissous. Le 30 septembre 2021 la commune a présenté au service environnement de Leff une demande d'accompagnement technique et financier dans le cadre de la compétence GeMAPI.

Le conseil municipal après s'être fait exposer la situation
Approuve le transfert de la maîtrise d'ouvrage à Leff Armor Communauté
Autorise M. Le Maire à signer la convention du dit transfert.

5. RÉFORME DE LA PUBLICITÉ DES ACTES

M. Le Premier Adjoint rappelle que les actes pris par la commune (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés. A compter du 1er juillet 2022 entre en vigueur la réforme des règles de publicité, à compter de cette date la dématérialisation devient le mode de publicité de droit commun. Par dérogation, les communes de moins de 3500 habitants peuvent choisir entre l'affichage, la mise à disposition version papier ou la publication électronique sur le site internet, en délibérant expressément sur ce choix.
Afin que tous puissent avoir accès à l'information, et ayant entendu l'exposé de M. Le Premier Adjoint,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

Décide d'adopter la publicité des actes par affichage, sur les panneaux extérieurs devant la mairie, comme précédemment.

6. INFORMATIONS DIVERSES.

Ancien Foyer Logement : la démolition est terminée, toutes les conduites sont enlevées, un empierrement grossier a été réalisé et les racines des arbres sont arrachées. Mme Véronique Rivoalland souhaiterait qu'un panneau d'affichage « Interdit au public » soit apposé pour dégager la commune en cas d'accident, car des enfants montent sur les monticules.

Longère rue Traversière : L'entreprise Le Cardinal intervient ces jours-ci pour la démolition. Un soubassement est conservé en guise de clôture, et le reste des pierres sera envoyé sur le site des services techniques.
La salle Armor-Argoat : le planning est

respecté, le bar qui y est entreposé sera mis en vente.

Bibliothèque : a été inaugurée le vendredi 1er juillet. Un écrivain de Plouha M. Claude Benech s'est déplacé et y a vendu ses ouvrages. L'ensemble de l'équipe est très satisfait des locaux, Mme Le Bloc'h en a été la porte-parole et a remercié vivement la municipalité. Actuellement une exposition d'aquarelles s'y tient.

Manifestions estivales : Mme Monique Le Voguer signale que, suite aux travaux de la rue des Fontaines les passages piétons sont effacés notamment entre la fleuriste et l'agence immobilière. M. Dominique Prigent répond qu'ils seront retracés rapidement pour sécuriser les lieux.

M. Jean-Pierre Thomas souhaite savoir où en est la transaction avec le médecin susceptible de s'installer que M. Le Maire a rencontré. Mme Véronique Rivoalland prend la parole et explique que M. le Maire doit reprendre contact la semaine prochaine.

Ancien cabinet Chadirac : des visites ont été réalisées mais définitivement le bâtiment est trop cher compte-tenu des travaux à effectuer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 20 heures 05.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2022 À 20 HEURES

L'an deux mille vingt-deux, le trente septembre, le Conseil Municipal convoqué, à 20 heures 00 s'est réuni à la Mairie avec retransmission de manière électronique, sous la présidence de Monsieur Alain SAPIN, Maire.

Etaient présents : Mme Patricia MARTIN- M. David RADUFE - Mme Véronique RIVOALLAND - Mme Roselyne DESCAMPS -Mme Marie-Françoise LIMPALAER - Mme Marie-Annick GEFFROY – Mme Béatrice SAUVAGEOT – Mme Annie JOUANJAN - Mme Gwenaëlle BRIGOT– M. Yann DASPREMONT- Mme Monique LE VOGUER – M. Jean-Pierre THOMAS – M. Pascal AUBERT - M. Evence LE GOAS

Absents représentés : M. Dominique PRIGENT par Mme Patricia MARTIN
Mme Marie-Annick THOMAS par M. Alain SAPIN
Mme Florence QUATTRIN par Mme Marie-Françoise LIMPALAER
Absent non représenté : M. Jacques BROUDER
Formant la majorité des membres en exercice.

Puis il a été procédé, en conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil municipal.
Madame Marie-Annick GEFFROY a été désignée pour remplir ces fonctions
A l'ouverture de la séance M. Le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour, de l'insérer en 6.8 au patrimoine. Il s'agit d'une proposition d'acquisition de l'escalier en acier galvanisé de l'ancienne caserne des pompiers.
Le conseil municipal est favorable à ce rajout.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2022

Monsieur Le Maire interroge l'assemblée afin de savoir si des observations sont à apporter à la rédaction du procès-verbal du 04 juillet dernier.

M. Jean-Pierre Thomas fait savoir qu'un problème technique n'a pas permis une retransmission de manière électronique comme prévu.
M. David Radufe souhaite que ses propos par rapport à la mosaïque de l'ancienne bibliothèque soient rectifiés, en ce sens qu'il a dit qu'au besoin, la mosaïque pourrait être recouverte par un panneau de bois pour masquer l'enseigne.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité.
Approuve le procès-verbal de la séance du 04 juillet 2022

2. PASSATION DE CONVENTIONS AVEC LEFF ARMOR

2.1 Reversement du Foncier Bâti Industriel à compter de 2019

Les communes membres de LAC encaissent des recettes fiscales liées directement à l'activité communautaire du territoire. Il s'agit du produit des taxes foncières acquittées par les entreprises installées sur les zones d'activités économiques. Par délibération en date du 03 mai 2022, le conseil communautaire a décidé de mettre en œuvre le reversement au profit de Leff Armor de 50% de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue par chaque commune sur les zones d'activités situées sur son territoire pour toute nouvelle construction ou extension. L'année fiscale de référence est l'année 2018, pour une effectivité en 2019.
VU Les délibérations 19-261 du conseil communautaire en date du 16 décembre 2019 et celle du 03 mai 2022
Vu le projet de convention joint en annexe,
Le conseil municipal après en avoir délibéré par 16 voix pour et 2 voix contre, M. Jean-Pierre Thomas et Mme Monique Le Voguer,
Décide de reverser à Leff Armor Communauté 50% de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue par la commune sur les zones d'activités situées sur son territoire pour toute nouvelle construction ou extension,
Précise que les zones concernées sont les zones économiques telles que définies au PLUiH, et que l'année fiscale de référence est l'année 2018 pour une effectivité en 2019.
Autorise M. Le Maire à signer la convention, ainsi que toute pièce nécessaire à son exécution.

2.2 Reversement de la taxe d'aménagement sur les zones communautaires à compter de 2019

La taxe d'aménagement est perçue par les communes sur lesquelles des opérations de construction, d'agrandissement ou de reconstruction sont réalisées, afin de financer les équipements publics d'eau, d'électricité, d'assainissement, de voirie, etc…

Par délibération en date du 03 mai 2022, le conseil communautaire a décidé de mettre en œuvre le reversement au profit de Leff Armor de 50% de la taxe d'aménagement perçue à compter de 2019 par chaque commune sur les zones d'activités communautaires aménagées par Leff Armor.

Vu les délibérations 19-262 du conseil communautaire en date du 16 décembre 2019 et celle du 03 mai 2022
Vu le projet de convention joint en annexe,
Le conseil municipal après en avoir délibéré par 16 voix pour et 2 voix contre, M. Jean-Pierre Thomas et Mme Monique Le Voguer,
Décide de reverser à Leff Armor Communauté 50% de la taxe d'aménagement perçue par la commune sur les zones d'activités aménagées par Leff Armor, à compter du 1er janvier 2019.
Autorise M. Le Maire à signer la convention, ainsi que toute pièce nécessaire à son exécution.

2.3 Mise à disposition du service de Leff Armor Communauté pour l'instruction des autorisations du droit des sols (conservation des enseignes)

Le service ADS de LAC est un outil juridique de mutualisation qui instruit les autorisations d'urbanisme pour les communes membres. Ces autorisations sont les permis d'aménager, les permis de construire, les permis de démolir, les déclarations préalables. Cette mise à disposition s'appuie sur une convention qu'il est nécessaire de reconduire pour une durée de 3 ans du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024. Les communes ont possibilité de conserver la délivrance des autorisations de pose d'enseignes.
Vu le projet de convention joint en annexe,

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 17 voix pour et 1 contre, M. Pascal Aubert,
Décide de reconduire la convention de mise à disposition du service ADS de Leff Armor du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024, en conservant toutefois, les autorisations de clôtures et les autorisations de pose d'enseignes.
Autorise M. Le Maire à signer la convention, ainsi que toute pièce nécessaire à son exécution.

2.4 Bacs d'équarrissage

Mise à disposition
Les bacs d'équarrissage ont été mis à disposition des communes volontaires de Pommerit-le-Vicomte, Lanrodec, Lanvollon et Plélo, par Leff Armor Communauté. Cette mise à disposition suppose un conventionnement.
Vu le projet de convention joint en annexe,
Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
Autorise M. Le Maire à signer la convention de mise à disposition des bacs d'équarrissage et le dispositif de mise en œuvre.
Convention d'usager avec l'ATD
La commune met à disposition du Conseil Départemental Agence Technique Départementale Antennes de Paimpol et de Rostrenen, un équipement d'équarrissage nécessitant un conventionnement.
Vu le projet de convention joint en annexe,
Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
Autorise M. Le Maire à signer la convention de mise à disposition des bacs d'équarrissage avec l'Agence Technique Départementale.

Convention d'usage avec les associations de chasse
La commune met à disposition des associations de chasse, un équipement d'équarrissage nécessitant un conventionnement.
Vu le projet de convention joint en annexe,
Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
Autorise M. Le Maire à signer la convention de mise à disposition des bacs d'équarrissage avec les associations de chasse.

3. CONSEIL DÉPARTEMENTAL

3.1 Termes et modalités du contrat de territoire 2022/2027

M. Le Maire informe le conseil municipal de la mise en place par le département des « Contrats Départementaux de Territoire » pour la période 2022/2027.
A l'occasion des différents temps d'échanges organisés par les Maisons du Département sur les territoires de février à avril dernier, le Département des Côtes d'Armor a rappelé sa volonté d'engager une nouvelle contractualisation territoriale pour la période 2022/2027, afin de poursuivre et renforcer la solidarité et le lien avec les communes et répondre aux besoins des Costarmoricains. Ce nouveau cadre contractuel répond aux objectifs suivants :

- Soutenir équitablement l'ensemble du territoire costarmoricain
- Améliorer la visibilité de l'action départementale et des investissements réalisés sur les territoires
- Soutenir les communes rurales
- Favoriser/valoriser la mutualisation des projets structurants
- Garantir/assurer la cohérence des politiques en faveur de la transition écologique et énergétique sur l'ensemble du territoire départemental dans un cadre administratif qui se veut souple et simple,

Et se traduit notamment par un accompagnement renforcé de la ruralité des territoires les plus fragiles et d'adaptation des enveloppes réparties selon trois « groupes » de communes identifiés : Groupe 1 « rural »et 25M€, Groupe 2 « rurbain » et 16M€, Groupe 3 « urbain » et 9M€.
Les « enveloppes » ainsi destinées aux communes sont réparties selon 3 dimensions : la « fragilité sociale » ; les « capacités d'intervention des communes » ; les « capacités des écosystèmes naturels » et 6 critères (insuffisance du revenu médian ; potentiel fiscal, effort fiscal, insuffisance de densité, flux de stockage de Co2, importance des terres agricoles) permettant de prendre en compte les spécificités et capacité de chaque territoire.

L'enveloppe ainsi déterminée pour notre commune s'élève à 173 708.00€ HT ;
Nous pourrons mobiliser cette enveloppe, suivant le rythme et maturité de nos projets, sur la période 2022/2027 et selon les modalités administratives et financières précisées dans le règlement d'intervention (annexe 1 du CDT 2022-2027) avec condition préalable, pour la 1ère demande de financement départemental, d'avoir soldé l'ensemble des opérations soutenues dans le cadre du Plan Départemental de Relance 2020-2021.

Le taux d'autofinancement minimum sollicité pour chaque projet est fixé à 30% ;
Un seuil « plancher » de subvention, adapté aux spécificités des communes est fixé comme suit :

Taille (population DGF 2021) commune	Montant minimum de subventions
Commune < 2000 habitants	10 000€
2000 habitants <communes <7500 habitants	20 000€
Communes > 7500 habitants	50 000€

Soucieux d'œuvrer pour une société plus durable, le Département nous invite également à inscrire nos actions et viser les objectifs de l' »Agenda 2030 » et la prise en compte notamment des transitions écologiques énergétiques et climatiques.
Les projets d'investissement soutenus devront répondre à l'une au moins des thématiques suivantes : solidarités humaines, transition écologique et aménagement du territoire, équipements culturels et sportifs, patrimoine historique, développement de circuits courts en vue d'une alimentation durable, ouvrages d'art, assainissement, eaux pluviales, eau potable, ainsi que les projets d'investissement innovant.
A noter également que pour les communes « rurales » dont la strate de la population DGF 2021 est inférieure à 500 habitants, le financement des travaux portant sur les bâtiments publics ne recevant pas de public et la voirie communale pourront être soutenus au titre du CDT 2022-2027 (sous réserve pour la voirie d'une mobilisation de l'enveloppe CDT limitée à 30% sur la durée totale du contrat).

Afin de favoriser le développement de projets mutualisés (entre 3 communes minimum) sur les bassins de vie, un soutien supplémentaire pourra être sollicité et se traduira, pour les projets éligibles par un bonus financier de 20 000€ ht ou 40 000€ ht pour les opérations inférieures à 500 000€ ht et supérieures à 500 000€ ht.

Des incitations et engagement socles sont attendus par le Département dont la mise à disposition, à titre gratuit, des locaux dédiés aux « permanences sociales » effectuées par les services sociaux et médicaux sociaux du Département, notre participation aux conférences sociales du territoire, ainsi que la valorisation de la participation financière du Département auprès du public selon les moyens et supports défini par la Charte départementale de visibilité (annexe 2 CDT 2022-2027).

La gouvernance des CDT 2022-2027 est assurée par le Comité départemental de suivi d'évaluation, émanation du Comité de Pilotage en charge de la préfiguration des contrats départementaux de territoire 2022-2027.

Une rencontre annuelle « rendez-vous de Territoire » sera organisée sur le secteur de chaque Maison du Département et nous associera ainsi que les Présidents des EPCI afin de présenter, partager les expériences et projets mis en œuvre sur le territoire.
Pour l'année 2022, toute opération d'investissement engagée dès le 01/01/20222 entrant dans les thématiques visées au plus haut et remplissant les modalités administratives et financières pourront être soutenues. Les dossiers de demande de subvention seront à déposer sur la plateforme « démarches simplifiées « de l'Adullact pour le 15 octobre 2022 au plus tard et au 31/07 pour les années suivantes.
Les opérations devront être engagées au plus tard avant le 31/12/2027 et réalisées dans les trois ans suivant la notification de la décision d'attribution de la subvention de la Commission Permanente du Département.

L'assemblée est invitée à prendre connaissance de l'ensemble des documents ci-annexés.
Considérant l'ensemble de ces éléments,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,
Approuve les termes et modalités du « Contrat Départemental de Territoire 2022-2027 » et ses annexes (n°1 : règlement d'intervention, n°2 : charte départementale de visibilité) fixant le montant de l'enveloppe plafonnée de la commune à 173 708,00€ ht pour la durée du contrat.
Autorise M. Le Maire à signer le « Contrat Départemental de Territoire 2022-2027 » ainsi que tout acte s'y rapportant.

4. CONVENTION DU SDE « L'ORÉE DU BOIS »

Suite à notre demande le SDE a fait procéder à l'étude de l'éclairage public du Lotissement Kéruzaré « l'Orée du Bois ».
Le coût total de l'opération est estimé à 27 200€ TTC, la participation de la commune s'élève à 16 370.37€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 17 voix pour et 1 abstention, M. Jean-Pierre Thomas,

Approuve le projet d'éclairage public 2ème phase du Lotissement Communal Kéruzaré présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 27 200€ TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais de maîtrise d'ingénierie).

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A. et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 le 20 décembre 2019 d'un montant de 16 370.37€. Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8%, en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22.

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de la participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Les appels de fonds su Syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

5. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES SALLES COMMUNALES, FIXATION DE LA CAUTION

Mme Patricia Martin explique que l'utilisation des salles communales mises à disposition des particuliers ou des associations nécessitent la rédaction d'une convention précisant les modalités de réservation et d'utilisation de celles-ci. Trois types de convention sont prévus, l'une pour la bibliothèque, une autre pour les sportifs et enfin la dernière pour des utilisations précaires.
Une caution de 500€ est également envisagée afin de rembourser les éventuelles dégradations constatées.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
Adopte les conventions présentées
Approuve la mise en place d'une caution d'un montant de 500€ qui sera révisée chaque année lors du vote des tarifs communaux.

6. PATRIMOINE

6.1 Achat du 5, rue St Jacques

M. Le Maire explique que la propriété située 5, rue St Jacques est en état d'abandon et gâche l'entrée du centre-ville. Le propriétaire est disposé à la vendre.
Cette vente se ferait à l'euro symbolique. Ce bâtiment serait démoli afin d'éclaircir le carrefour. Cet espace libéré fera l'objet de discussions en commission de travaux pour sa destination finale, du stationnement, des conteners enterrés… M. Jean-Pierre Thomas déplore de ne pas être convié en commission de travaux dont il fait parti et menace d'en démissionner si cette situation perdure.

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques, qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier et immobilier.
Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,
Dit que la société Herlès propriétaire du bien s'est acquittée de la somme de 12 000€ pour 3 places de parking, dispositions prévues dans le Plan Local d'Urbanisme de l'époque, lors de la construction ou de la rénovation de bâtiment dans la zone UA, et,
Autorise M. Le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de cet immeuble au prix de 1€.

6.2 Echange de parcelle Etesse/ Commune

M. Le Maire expose qu'il a rencontré M. Florimond Etesse, propriétaire de la parcelle A2584 d'une contenance de 935m², l'accès se fait par la parcelle cadastrée A2586 ; Cette configuration nécessite une régularisation d'emprises, à savoir, la parcelle A2585, propriété de M. Etesse serait à céder à la commune et la parcelle A2587propriété de la commune à céder à M. Florimond Etesse.

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire,
Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,
Autorise M. Le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir aux échanges de ces terrains.
Dit que les frais inhérents à cette transaction seront supportés par le demandeur, M. Florimond Etesse.

6.3 Ventes de terrains communaux B566 et A 2072

Le Maire a reçu une demande d'achat de la parcelle B566 qui est située cité Bel Air à l'arrière d'un pavillon qu'une famille souhaite acquérir avec le logement dont elle est locataire. Ce terrain n'est pour l'heure pas constructible, mais tous les réseaux passent à proximité. Nul ne peut dire lors d'une prochaine révision du PLUIH l'avenir d'une telle parcelle. Il est donc jugé opportun de conserver cet ensemble de réserve foncière.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,
Emet un avis défavorable à la demande d'acquisition de la parcelle B566
La parcelle A2072 est située venelle Liorzou et les voisins souhaitent en acquérir une partie afin de jouir d'une plus grande tranquillité pour leur maison d'hôtes.
Le conseil municipal après en avoir délibéré par 17 contre et 1 abstention, Mme Mariannick Geffroy
Emet un avis défavorable à la demande d'acquisition de la parcelle A 2072

6.4 Dénomination des rues de Kercadiou 2

M. Le Maire explique qu'il n'y a pas lieu trouver un nom de rue, que Kercadiou suffit avec une numérotation.

6.5 Dénomination de la rue du Lotissement St Yves

M. Le Maire propose que ce point soit reporté au prochain conseil afin que chacun puisse y réfléchir.

6.6 Révision d'un bail affermage

Depuis 2018, les affermages de Régis Le Fèvre n'ont pu être facturés, du fait des échanges de parcelles non régularisées par acte notarié. La signature d'un nouvel acte aura lieu le 21 octobre, qui nécessite l'autorisation par délibération.
Les parcelles exploitées par M. Régis Le Fèvre sont :
B62 ; B71 ; B72 ; B139 ; B151 ; B153 ; B154 ; B206 ; B517 ; B765 ; ces parcelles figuraient sur l'ancien bail et sont conservées, les parcelles de compensation à ajouter sont : B687 ; B686 ; B370 à compter du 01/10/2018.
Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,
Approuve la mise à disposition des parcelles de compensation à inscrire au nouveau bail à la date du 1er octobre 2018.
Autorise M. Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

6.7 Régularisation d'un délaissé de voirie rue de la Boissière

M. Le Maire explique que lors d'une convocation de délimitation de bornage amiable sise 4, rue de la Boissière cadastrée B914, le géomètre a constaté qu'une partie de la parcelle est incorporée dans le domaine public. Cette configuration résulte d'un élargissement de route communale, tel que le document d'arpentage réalisé le démontre clairement.

Considérant que les articles 2260 et suivants du code civil exigent pour qu'il y ait prescription acquisitive que la possession soit continue, paisible, publique, non équivoque ;

Considérant que la commune a fait procéder, voici de nombreuses années, au goudronnage de la parcelle et qu'elle a toujours entretenu cette dernière de façon continue, à la vue de tous les propriétaires riverains et que ceux-ci n'ont jamais contesté cet entretien ;

Considérant que, physiquement, la délimitation de la parcelle avec la rue de la Boissière n'est de ce fait plus visible et que, cet entretien montre bien un usage public, paisible et non équivoque, à titre du propriétaire depuis plus de trente ans et qui n'a jamais été contesté.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,
Reconnaît l'existence d'une prescription acquisitive de cette parcelle au profit de la commune et demande que soit passé l'acte constatant l'usucapion et l'intégration de cette parcelle dans son domaine.
Autorise M. Le Maire à régulariser la situation et signer tout document relatif à ce dossier.

6.8 Escalier de l'ancienne caserne

M. Le Maire explique avoir reçu une proposition d'acquisition de l'escalier de l'ancienne caserne 5, rue St Yves. Cet escalier a été emprunté récemment pour essayer d'accéder à l'étage par des personnes supposées mal intentionnées. La question s'est donc posée de le démonter. Aussi, cette proposition est plutôt opportune, l'acquéreur viendrait lui-même le démonter. Il propose de l'acheter au prix de 1 600€.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,
Emet un avis favorable à la vente de cet escalier au prix de 1600€ ;

7. RÉGULARISATION DE DÉLIBÉRATION (MENTION MANQUANTE)

Un oubli sur la délibération du 25 février 2022 concernant l'attribution des 10 lots de la salle Armor-Argoat a été relevé par les services du contrôle de légalité de la préfecture : il manque la phrase « et autorise le Maire à signer », une rectification s'impose.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
Autorise la rectification de la délibération relative à l'attribution du marché de la salle Armor Argoat en ce sens « Autorise M. Le Maire à signer le marché ».

8. FINANCES

8.1 Décision modificative

Comme chaque année, la fin d'année approchant, des réajustements sur divers

comptes sont nécessaires afin d'honorer les factures à régler. La reprise de l'excédent d'investissement capitalisé est également à inscrire.

En fonctionnement :
Le chapitre 011 « Charges à caractère général » sont diminuées de 7 100€
Le chapitre 012 « Charges de personnel » sont augmentées de 6 600€
Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » diminuées de 3 000€
Le Chapitre 66 « Charges financières » augmentées de 3 500€

En investissement :
Le chapitre 001 « Solde d'exécution reporté » 188 815.34€

Les opérations d'ordre de transfert entre section chapitre 040 diminuées en dépenses et en recettes de 73 630.80€ qui font écho aux chapitre 23 immobilisations en cours et au chapitre 458101.
Chapitre 16 « emprunt et dettes assimilées » augmentation de 6 000€
Chapitre 204 : subvention d'équipement versées augmentation de 63 400€
Chapitre 21 « Immobilisations corporelles » augmentées de 119 415.34€

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

Approuve la décision modificative n°2 ci-dessus.
2 Exonération de la taxe foncière en faveur des économies d'énergie
M. Le Maire explique que deux administrés ont réalisé des travaux en faveur des économies d'énergie. Une exonération temporaire de taxe foncière de 3 années est possible sous certaines conditions, pour des logements anciens (achevés avant le 1er janvier 1989) si des dépenses d'équipements ont été effectuées en vue de réaliser des économies d'énergie. Cette exonération (50 ou 100%) doit être votée par le conseil municipal avant le 1er octobre pour être applicable au 1er janvier de l'année suivante.

Ces exonérations sont au détriment des finances de la commune, ce sont des recettes en moins et qui créent un précédent. La commune voyant ses revenus fiscaux diminuer serait contrainte d'augmenter les taux d'imposition.
De plus comme le souligne M. David Radufe il existe de nombreuses aides pour l'installation d'équipement en faveur des économies d'énergie.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 17 voix pour et 1 abstention, M. Jean-Pierre Thomas.

Emet un avis défavorable à l'exonération de taxe foncière en faveur des économies d'énergie.

9. OUVERTURE DU DIMANCHE DU MAGASIN NOZ POUR 2023

M. Le Maire informe l'assemblée qu'une demande du magasin NOZ est parvenue le 10 mai dernier pour permettre au conseil municipal de statuer sur l'ouverture du dimanche pour l'année à venir. L'enseigne souhaite ouvrir 12 dimanches.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

Emet un avis défavorable à l'ouverture de 12 dimanches du magasin NOZ, seulement 5 sont autorisées comme le prévoit la règlementation.

10. REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DU CCAS

Un membre nommé du CCAS a démissionné car il a quitté la région. Monsieur Le Maire doit procéder à son remplacement et devra pour ce faire, reprendre un arrêté mentionnant les membres nommés du CCAS. M. Le Maire informe que Mme Geneviève Dessouter remplacera M. Frey.

11. INFORMATIONS DIVERSES

11.1 AMO confiée à l'ADAC (lotissement communal)

Afin de réaliser l'aménagement du lotissement St Yves, une demande d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été adressée à l'ADAC. Un premier rendez-vous est d'ores et déjà fixé au 19 octobre.

11.2 Arrêté nettoiement des espaces publics

Au titre de son pouvoir de police, le Maire peut prescrire aux riverains par arrêté de procéder au nettoiement du trottoir situé devant leur habitation (balayage, désherbage, neige ou verglas…), un arrêté va être pris en ce sens.

11.3 Place de parking livraison

Le stationnement des camions de livraison est difficile au niveau de la rue du commerce, aussi un stationnement livraison va être matérialisé devant le coiffeur « Art et coiffure ».
Une corrida (course à pied) est organisée par les « Ultraviolets » le 10 décembre, les inscriptions sont ouvertes.
Le cabinet AGPU finalise le plan d'aménagement des rues des Fontaines, Sainte Anne, Edouard Duval et de la voie douce de la RD6 ; Une réunion publique est programmée le vendredi 02 décembre à 19 heures pour présentation.

L'amicale laïque propose une opération de vente de plats à emporter, qui associe les commerçants traiteurs et restaurateurs du secteur ainsi que le caviste.
M. Jean-Pierre Thomas comme à l'accoutumé rencontrera les enfants des écoles publique et privée pour les préparer à la cérémonie du 11 novembre. Cette réunion aura lieu le 08 novembre au moulin de Blanchardeau.
Un véhicule Kangoo électrique a été acheté pour le responsable des services techniques, pour remplacer le Daxia Logan qui a pris feu. Deux bornes de recharge vont être installées sur la Place du Général de Gaulle.
Salle Armor-Argoat, les travaux se poursuivent, le planning est respecté et les travaux seront terminés comme prévu, le 31 décembre.
Les effectifs de l'école publique Yves Jouan est en hausse à la rentrée 2022/2023.
Nous accueillerons Sandrine Monnier à l'accueil de la mairie, lundi 03 octobre.
La prochaine séance du conseil municipal aura lieu : vendredi 04 novembre à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 23 heures 10.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 04 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatre novembre, le Conseil Municipal convoqué, à 20 heures 00 s'est réuni à la Mairie avec retransmission de manière électronique, sous la présidence de Monsieur Alain SAPIN, Maire.

Etaient présents : M. Dominique PRIGENT - Mme Patricia MARTIN - Mme Véronique RIVOALLAND - Mme Roselyne DESCAMPS - M. Jacques BROUDER - Mme Marie-Françoise LIMPALAER - Mme Marie-Annick GEFFROY – Mme Marie-Annick THOMAS - Mme Béatrice SAUVAGEOT – Mme Gwenaëlle BRIGOT– M. Yann DASPREMONT- Mme Monique LE VOGUER – M. Jean-Pierre THOMAS – M. Pascal AUBERT - M. Evence LE GOAS

Absents représentés : M. David RADUFE par Véronique RIVOALLAND
Mme Annie JOUANJAN par M. Dominique PRIGENT
Mme Florence QUATTRIN par Mme Marie-Françoise LIMPALAER

Formant la majorité des membres en exercice.

Puis il a été procédé, en conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil municipal.
Madame Marie-Annick GEFFROY a été désignée pour remplir ces fonctions

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2022

Monsieur Le Maire interroge l'assemblée afin de savoir si des observations sont à apporter à la rédaction du procès-verbal du 30 septembre 2022.

M. Evence Le Goas souhaite indiquer qu'il a pris la parole à plusieurs reprises lors de ce conseil, notamment pour demander de mettre de l'éclairage sur le sentier piétonnier le long de la rue du Leff, à L'Orée du Bois.
Que pour le Café de la Mairie, il aimerait qu'une autre solution que la démolition soit envisagée. Et enfin, que pour le site du futur Lotissement St Yves il est contre la prise de terrain sur le parc, même s'il y a un risque financier.

Monsieur Le Maire lui indique que la rédaction du procès-verbal du conseil municipal ne peut reprendre tous les propos, seuls ceux qui servent à formuler les délibérations sont nécessairement repris.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par : 1 voix contre Evence Le Goas : 1 abstention Jacques Brouder : 17 voix pour.
Approuve le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2022.

2. CONVENTION PETITES VILLES DE DEMAIN

Monsieur Le Maire explique que la signature officielle de la convention PVD avec les représentants de la préfecture aura lieu courant novembre, aussi le conseil municipal doit délibérer sur ce projet de convention. Les enjeux peuvent se résumer comme suit :

- Maintenir et développer l'offre de commerce en centralité ;
- Développer l'offre en animation et l'offre culturelle en cœur de ville ;
- S'appuyer encore davantage sur le patrimoine naturel de la commune (square, jardin de la biodiversité, jardins partagés, proximité du Moulin de Blanchardeau, siège de l'EPCI, vallée du Leff), et sur sa proximité aux axes majeurs pour asseoir davantage le rôle de la commune dans l'organisation territoriale ;
- Conforter la présence des services publics (accessibilité des équipements, horaires, liens avec l'EPCI) et en équipements en réponse aux besoins des habitants ;
- Capitaliser sur les forces associatives (sportives, culturelles, etc.) du territoire ;
- Maintenir la valeur d'usage de sa centralité et faire des places centrales de Lanvollon des zones de mixité et de rencontres intergénérationnelles en complément de leurs fonctions de centralités commerciales ;
- Adapter l'offre de logements en centre-bourg, notamment par l'adaptation des logements au vieillissement ;
- profiter de la situation stratégique de la commune à l'échelle du territoire pour s'affirmer encore davantage comme une centralité locale ;
- Accompagner le développement harmonieux des différentes polarités de la commune ;
- Affirmer la polarité historique comme le cœur de vie de Lanvollon ;
- Aménager et sécuriser les cheminements entre le centre et les différentes polarités pour faciliter les liaisons et les connexions ;
- Valoriser les itinéraires de randonnées et le patrimoine local pour développer davantage l'attractivité touristique ;
- Développer des lieux fédérateurs qui favorisent des fonctions de convivialité, de culture et de loisirs ;
- Aménager des espaces publics apaisés en favorisant la place des mobilités douces dans le centre-ville et en créant des continuités piétonnes et sécurisées entre les lieux de vie ;
- Mettre en valeur le patrimoine bâti et naturel du centre-ville ;
- Réinvestir les bâtiments vacants (équipements, commerces, logements).

Cette convention s'appuie sur l'étude TLPA que la commune avait faite précédemment aussi, nous avions une certaine avance sur ce dossier par rapport aux autres communes. Une vingtaine de fiche action a été rédigée et certaines de ces fiches, déjà concrétisées, notamment l'ancienne bibliothèque qui a été transformée en un salon de toiletteur canin par des travaux en régie des services techniques, ainsi que le nouvel espace libéré par le Trésor Public pour la bibliothèque, travaux également réalisés en régie.
Les autres axes de travail sont :

- Requalification de la place du Martray
- Relance du commerce de centre-ville : étude complémentaire sur le commerce de centralité
- Réhabilitation et transformation de l'ancien Office de Tourisme et de l'ancienne bibliothèque en surfaces commerciales
- Accompagnement à la création d'une MAM (portage privé) en centralité

- Travaux réhabilitation et économie d'énergie sur les bâtiments communaux
- Passage au LED de l'éclairage public
- Aménagement d'une aire d'accueil multi-modale (et notamment camping-cars) en centralité
- Réflexion pour l'accompagnement à la constitution d'une boutique culturelle partagée ;
- Transformation Bibliothèque en médiathèque
- Développement de la place de la culture en centre-ville
- Valorisation du club de Football du territoire en tant qu'école (500 licenciés) ;
- Etude complémentaire pour le devenir de l'ancien cinéma ;
- Aménagement du site de l'ancien foyer logements ;
- Création d'une résidence senior en centre-ville - portage communal
- Création de nouveaux logements, quartier François Mitterrand
- Renaturation et valorisation des venelles en centre-ville
- Ouverture et animation d'une maison du projet
- Création de jardins partagés
- Réaménagement de la D9 (rue des Fontaines, rue E. Duval et rue Sainte-Anne)
- Développement de la présence du numérique sur le territoire (wifi public / etc.)
- Vu le programme national Petites Villes de Demain ;
- Vu les courriers transmis le 6 janvier 2021 par la préfecture des Côtes d'Armor aux trois communes lauréates dans le périmètre de la Communauté de Communes Leff Armor;

Considérant les motivations de la Communauté de Communes Leff Armor dans ce dispositif tenant au renforcement de l'offre de services dans les bourgs et les villes structurantes du territoire, mais aussi à l'organisation de leur maillage et au développement de synergies entre elles, notamment en matière de grands équipements ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
Approuve, dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, le projet de convention-cadre annexée à la présente délibération, ainsi que ses orientations, actions et intentions de projet qui en découlent ;
Autorise Monsieur le Maire à solliciter tous les financeurs ou partenaires pour permettre la réalisation du programme ;
Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions partenariales nécessaires à la mise en œuvre du projet et du programme d'actions, ainsi qu'à la mise en œuvre de l'ORT.

Entreprises	Montant HT	Différence/ moins disant	%	Prix note /40
EUROVIA	183 986.00€	0.00	0	40.00
COLAS	187 988.32€	4 002.32€	0.02175	39.15
PAILLARDON	213 020.00€	29 031.00€	0.15781	34.55
SPTP	185 197.50€	1 211.50€	0.00658	39.74

Classement des entreprises				
Entreprises	**Valeur technique /60**	**Prix /40**	**Total /100**	**Classement final**
EUROVIA	59.00	40.00	99.00	1
COLAS	58.00	38.94	96.94	2
PAILLARDON	25.00	34.81	59.81	4
SPTP	55.00	39.26	94.26	3

3. FINANCEMENT COMPLÉMENTAIRE BIBLIOTHÈQUE ÉCOLE YVES JOUAN

Madame Martin explique que l'académie de Rennes a attribué à l'école publique Yves Jouan une enveloppe de 2700€ pour l'achat exclusif de livres et d'outils numériques de lecture. L'équipe pédagogique a élaboré un projet autour de la lecture, qui a permis cette attribution.
Ce plan « Bibliothèques école » doit être accompagné d'un financement complémentaire de la collectivité, qu'il convient de fixer. Monsieur Le Maire propose que la somme de 400€ soit allouée à ce plan bibliothèque.

Le conseil municipal après en avoir à l'unanimité
Approuve la participation à ce plan bibliothèque et le versement de 400€ par la municipalité.

4. APPEL D'OFFRES : LOTISSEMENT L'ORÉE DU BOIS

Monsieur Le Maire précise que la commission d'appel d'offres s'est réunie le jeudi 03 novembre dernier, afin d'analyser les quatre plis reçus, concernant les travaux de finition du lotissement l'Orée du Bois. Il cède la parole à M. Dominique Prigent pour l'explication des travaux. M. Dominique Prigent déclare que le démarrage des travaux aura lieu en début d'année, pour une fin en avril. Il explique que tous ces travaux étaient déjà prévus par l'ancienne équipe et que rien n'a été bougé, que cette étude était menée par le cabinet SETUR, l'estimation prévisionnelle est de 195 060€ HT ;
M. Evence Le Goas demande si d'un point de vue financier ce lotissement est en équilibre M. Dominique Prigent souligne que l'opération est blanche.

La consultation a été mise en ligne le 16 septembre et clôturée le 14 octobre.
La note technique est sur 60 et le prix sur 40.

M. Jean-Pierre Thomas explique qu'il a refusé de participer à la commission d'appel d'offres car il n'y a pas eu de commission de travaux et démissionne de celle-ci. Il estime que les avis de la minorité ne sont pas pris en compte. Il précise que c'est la forme qui pêche et non le fond, c'est un constat qu'il regrette. Mme Monique Le Voguer renchérit et soutient M. Thomas car il n'est pas normal qu'une commission travaux n'ait pas eu lieu, pour elle, c'est également le manque de communication qui pêche.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 18 voix pour et 1 abstention, M. Jean-Pierre Thomas,
Approuve le choix de la commission d'appel d'offres et la proposition d'Eurovia au prix de 183 986€ HT
Autorise M. Le Maire a signé le marché.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

5. DÉNOMINATION DE LA RUE DU LOTISSEMENT ST YVES

Monsieur Le Maire rappelle qu'il est nécessaire de dénommer la rue du Lotissement St Yves. Pour ce faire il a lancé un appel sur Facebook et de nombreuses propositions ont été publiées ; Monsieur Le Maire en fait la lecture. Mme Véronique Rivoalland souligne que la rue Simone Veil est à nouveau citée, elle avait déjà été proposée pour un autre endroit et n'avait pas été retenue, cette fois elle aimerait que ce nom soit adopté, Mesdames Martin et Le Voguer adhèrent. Monsieur le Maire reprend la parole et propose les deux noms retenus pour le vote : rue Simone Veil et rue des Agapanthes. La rue Simone Veil obtient 10 voix et rue des Agapanthes 9 voix.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 10 voix pour et 9 contres
Emet un avis favorable à la dénomination de la rue du Lotissement St Yves : rue Simone Veil.

6. SDE : DÉPLACEMENT D'UN FOYER « 2, RUE DES AJONCS D'OR »

M. Dominique Prigent expose qu'un lampadaire est placé à l'intérieur d'une propriété au 2, rue des Ajoncs d'or. Ce constat a été fait lors du bornage, aussi, il convient de le déplacer compte-tenu qu'il s'agit d'un éclairage public.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
Approuve le projet d'éclairage public concernant le déplacement du foyer H486 « 2, rue des Ajoncs d'Or » présenté par le Syndicat Départemental d'énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 1 400,00€ TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais de maîtrise d'ingénierie).

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 le 20 décembre 2019 d'un montant de 842.60€, montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8%, en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22 ;

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.
Les appels de fonds du Syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

7. REVALORISATION DE LA PRIME DE FIN D'ANNÉE

Monsieur Le Maire explique les conditions dans lesquelles est versée la prime de fin d'année.
Cette prime de fin d'année est versée aux agents communaux et est révisée tous les ans au mois d'octobre ou début novembre pour un versement sur novembre. La revalorisation se fait sur l'indice INSEE de la consommation qui est de 5.8% au mois d'août. L'an dernier l'indice était de 2.1% pour une prime de 1391.17€ brut pour un temps complet.

Monsieur le Maire rappelle que la prime de fin d'année est octroyée à l'ensemble du personnel communal, de la résidence An Héol, ainsi qu'au Sirescol dans les mêmes conditions dans un souci d'égalité de traitement. Il rappelle les conditions d'attribution de la prime :
La prime est allouée au personnel titulaire et non titulaire à temps complet ou non complet, à temps partiel qui présente 6 mois d'ancienneté au 1er novembre de l'année N. La prime est versée au prorata du temps effectivement travaillé, abstraction faite des arrêts de travail inférieurs ou égaux à 20 jours cumulés (du 1er novembre de l'année n-1 au 31 octobre de l'année n).
Pour les arrêts de travail supérieurs à 20 jours cumulés, la prime est réduite pour la valeur de 1/30ème du montant mensuel par jour d'arrêt, abstraction faite des congés de maternité et paternité, des accidents de travail imputables au service, des congés de longue maladie et des congés de grave maladie.
La prime de fin d'année est versée individuellement et directement à chaque agent et budgétisée au chapitre 012-charges de personnel. Elle est soumise à la CSG et au RDS, à la cotisation sécurité sociale et IRCANTEC pour les agents affiliés au régime général de la sécurité sociale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
DECIDE que le montant de la prime de fin d'année 2022 sera de 1 471.86€ brut pour un temps complet.

8. ADHÉSION DU CCAS « FOYER LE QUINIC » AU SIRESCOL

Monsieur Le Maire rappelle que la commune de Lanvollon est membre du Sirescol comme les autres collectivités de Guingamp, Pontrieux, Yvias, Kerfot, Quemper-Guézennec, qu'il en est le Président et que les tâches administratives sont assurées par la mise à disposition du service de comptabilité à hauteur de 50% et de la secrétaire générale à 10%.
Le CCAS « Foyer logement Le Quinic » souhaite à compter du 1er janvier 2023 changer de prestataire. L'établissement compte une quarantaine de résidents, la demande concerne les repas du midi et du soir tous les jours de la semaine, y compris le weekend. Le comité syndical a approuvé cette adhésion en date du 19 octobre dernier. Les six collectivités formant ce syndicat (Lanvollon, Guingamp, Pontrieux, Yvias, Kerfot, Quemper-Guézennec) doivent émettre un avis sur cette adhésion.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

Approuve l'adhésion du CCAS de Paimpol pour la résidence « Foyer logement Le Quinic » au SIRESCOL ;

9. INFORMATIONS DIVERSES

Plan AGPU : une réunion publique aura lieu le 02 décembre à 19 heures destinée à l'ensemble de la population, exclusivement sur l'aménagement des 3 rues et de la voie douce. Aucun autre sujet de déviation ou autre ne sera débattu.
Véhicule électrique : un véhicule électrique a été acheté pour le responsable des services techniques au prix de 15 013€ en remplacement de la Dacia victime d'un court-circuit.
Illumination de Noël : Les illuminations seront posées mais essentiellement sur la place du Marché au Blé et la Place du Martray.
Eclairage : l'éclairage va être diminué il passera de 22 heures 30 à 21 heures en semaine sauf le vendredi et samedi à 23 heures. Le SDE doit nous chiffrer des potences à une seule lanterne plutôt que deux comme actuellement. De plus, ces lampes passeraient de 100 watt à 30 watt. Pour le terrain de foot l'éclairage en led va être étudié. Et enfin une synchronisation de l'éclairage par informatique permettrait une facilité de mise en œuvre plutôt que manuel.
Ces nouveaux dispositifs pourraient être sur un PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) de 5 ans. Le SDE procède à une étude photovoltaïque sur la commune et le site envisagé serait l'ancienne décharge rue du Leff.
Salle Armor Argoat : Elle sera achevée le 15 décembre. Par ailleurs, nous aurons une facture supplémentaire mais hors marché pour la reprise d'enrobé sur le pourtour de la salle par l'entreprise CAMARD TP. Des fourreaux ont été posés également pour l'effacement de réseaux quand les travaux de la rue du Trégor seront réalisés.
Rue du Trégor : Les chicanes vont être enlevées, elles n'ont pas eu l'effet escompté. Pour casser la vitesse dans la rue des stops vont être mis à chaque intersection. La fermeture de la sortie sur la RD6 va être réalisée.
Collecte de la banque alimentaire : aura lieu comme à l'accoutumée, le dernier week-end de novembre, à LIDL et à Super U avec la participation de bénévoles et d'élus de Lanvollon, de Pléguien et Tressignaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 10.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 05 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 05 décembre, le Conseil Municipal convoqué, à 18 heures 30 s'est réuni à la Mairie avec retransmission de manière électronique, sous la présidence de Monsieur Alain SAPIN, Maire.
Etaient présents : M. Dominique PRIGENT - Mme Patricia MARTIN - Mme Véronique RIVOALLAND - Mme Roselyne DESCAMPS - M. Jacques BROUDER - Mme Marie-Françoise LIMPALAER - Mme Marie-Annick GEFFROY – Mme Marie-Annick THOMAS - Mme Béatrice SAUVAGEOT – Mme Florence QUATTRIN – Mme Gwenaëlle BRIGOT- Mme Monique LE VOGUER – M. Jean-Pierre THOMAS - M. Evence LE GOAS
Absents représentés : M. David RADUFE par Patricia MARTIN
Mme Annie JOUANJAN par Mme Véronique RIVOALLAND
M. Yann DASPREMONT par M. Alain SAPIN
Absent non représenté : M. Pascal AUBERT
Formant la majorité des membres en exercice.

Puis il a été procédé, en conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil municipal.
Madame Patricia MARTIN a été désignée pour remplir ces fonctions

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 NOVEMBRE 2022

Monsieur Le Maire interroge l'assemblée afin de savoir si des observations sont à apporter à la rédaction du procès-verbal du 04 novembre 2022.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

Approuve le procès-verbal de la séance du 04 novembre 2022

Comptes	Opérations	Montants
1312- Bâtiments scolaires	162- Ecole publique	20 000.00€
2135- Intal. Agenc. Aménag. des constructions	16- Mairie	20 000.00€
	69- Bibliot. Aménag. Ext.	10 000.00€
	108- Salle Armor Argoat	100 000.00€
2158- Autres instal. Matériel et outillage techn.	55- matériel des serv. Tech	5 000.00€
2312- Agencements et aménag. de terrain	96- rues Fontaines Duval +	100 000.00€
	12- Divers bât. Commun.	30 000.00€
	41- Divers travaux	10 000.00€
2313- Constructions	41- Divers travaux	10 000.00€
2041581- Biens mobiliers matériel et études	20- Effacement de réseaux	73 987.72€
		378 987.72€

2. FINANCES

2.1 Autorisation d'engager, de liquider, de mandater avant le BP 2023

Monsieur Le Maire rappelle que, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.
Il est en droit de mandater des dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.
En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. »

Le total des dépenses d'équipement inscrit au budget 2022 est de 1 515 950.97€.

Aussi il est proposé de répartir des 378 987.72€ comme ci-dessus.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

Autorise M. Le Maire à engager, liquider et mandater avant le vote du budget 2023, la somme de 378 987.22€, en investissement, comme détaillée ci-dessus.

2.2 Révision des tarifs communaux

Monsieur Le Maire explique que tous les ans, à la même époque, les tarifs communaux sont étudiés, afin d'envisager une révision. La commission finances s'est tenue l'après-midi même, pour analyser les tarifs et faire des propositions au conseil municipal. Il cède la parole à M. Dominique Prigent, adjoint aux finances qui expose et soumet à approbation les tarifs envisagés ci-dessous :

RECENSEMENT DE TOUS LES TARIFS DE LA COMMUNE 2021				
DÉSIGNATION		TARIFS 2022	Tarifs au 1/01/2023	
			PROPOSITION COMMISSION	DÉCISION CONSEIL M.
DROIT DE PLACE				
MARCHE	Mètre linéaire	0.70 €	0.70 €	0.70 €
	Mètre si abonné	0.40 €	0.40 €	0.40 €
HORS MARCHE	Au trimestre	40.00 €	40.00 €	40.00 €
SÉJOUR CIRQUES		150.00 €	150.00 €	150.00 €
CIRQUE-MARIONNETTES		40.00 €	40.00 €	40.00 €
CIMETIÈRE	pour 30 ans	240.00 €	240.00 €	240.00 €
COLUMBARIUM	pour 15 ans	300.00 €	300.00 €	300.00 €
	pour 30 ans	570.00 €	570.00 €	570.00 €
PRESTATION FUNÉRAIRE	Vacation agent	10.50 €	ANNULEE	ANNULEE
	Vacation commune	tarif réglementé	Pas applicable aux dépourvues de police municipale	Pas applicable aux dépourvues de police municipale
SERVICES TECHNIQUES				
Location du camion à l'heure avec chauffeur (associations)		70.00 €	70.00 €	70.00 €
personnel communal	tarif horaire	50.00 €	50.00 €	50.00 €
Forfait branchement eaux pluviales pour 10 mètres		1 500.00 €	1 500.00 €	1 500.00 €
mètre supplémentaire pour branchement E.P.		70.00 €	70.00 €	70.00 €
Fabrication de bateaux mètre linéaire		100.00 €	100.00 €	100.00 €
LOCATION SALLES				
CAUTION	Particulier	500.00 €	500.00 €	500.00 €
	Association hors Lanvollon	200.00 €	200.00 €	500.00 €
Espace Bernard Locca				
Location journée artisan-commerçant Lanvollon		180.00 €	180.00 €	180.00 €
Location journée artisan-commerçant hors Lanvollon		230.00 €	230.00 €	230.00 €
Associations	Lanvollon	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
	Hors Lanvollon	180.00 €	180.00 €	180.00 €
Loc. 1 j. LOCCA	Lanvollon	180.00 €	180.00 €	180.00 €
	Extérieurs	260.00 €	260.00 €	260.00 €
Loc. 2 j. LOCCA	Lanvollon	240.00 €	240.00 €	240.00 €
	Extérieurs	390.00 €	390.00 €	390.00 €
Prêt vaisselle Uniquement Espace Bernard Locca		50.00 €	50.00 €	50.00 €
Casse ou perte de vaisselle (l'unité)		0.50 €	Grille tarifaire annexée à la location de la salle avec état des lieux d'entrée et de sortie effectué par les élus	Grille tarifaire annexée à la location de la salle avec état des lieux d'entrée et de sortie effectué par les élus
Salle Polyvalente (locations sans chauffage)				
Location aux Associations (hors forum des associations)	Lanvollon	GRATUIT		
	Leff Armor Communauté	160.00 €	160.00 €	160.00 €
	Extérieures à LAC	220.00 €	220.00 €	220.00 €
Location aux particuliers	Lanvollon	205.00 €	205.00 €	205.00 €
	Leff-Armor Communauté	320.00 €	320.00 €	320.00 €
	Extérieurs	400.00 €	400.00 €	400.00 €
Location de la scène par services techniques (particuliers et associations) Environ 2 heures		90.00 €	Nouveau dispositif ci-dessous	Nouveau dispositif ci-dessous
Possibilité de louer toutes les salles à la demie journée (soit 5 heures) : 60 % du tarif sera alors appliqué				

RECENSEMENT DE TOUS LES TARIFS DE LA COMMUNE 2023				
DÉSIGNATION		TARIFS 2022	Tarifs au 1/01/2023	
			PROPOSITION COMMISSION	DÉCISION CONSEIL M.
Forfait diagnostic de conformité (la vacation)		60€ (1 h) + 20€/h d'agent	60€ (1 h) + 20€/h d'agent	60€ (1 h) + 20€/h d'agent
Photocopies				
Photocopie	A4	0.30 €	0.30 €	0.30 €
	A3	0.60 €	0.60 €	0.60 €
Associations de Lanvollon	Fourniture papier	0.10 €	Tarif annulé papier mairie	Tarif annulé papier mairie
	Sans fourniture papier	0.15 €	0.15 €	0.15 €
Associations extérieures	Fourniture papier	0.15 €	Pas autorisées	Pas autorisées
GARDERIE (1)				
la demi-heure		0.85 €	0.85 €	0.85 €
la demi-heure (hors Lanvollon)		1.00 €	1.00 €	1.00 €
le goûter		0.75 €	0.75 €	0.75 €
CANTINE (2)				
Prix du repas servi à l'école publique		3.20 €	3.20 €	3.20 €
AUTRE				
Location mensuelle d'un terrain non cadastré rue Parcou Hello		210.00 €	210.00 €	210.00 €

Monsieur Le Maire souhaite préciser que le tarif du repas scolaire sera revu au printemps prochain pour être appliqué à la rentrée des classes prochaine. Un dossier pour la cantine à 1€ est à l'étude, le dispositif sera présenté prochainement.

M. Jean-Pierre Thomas fait remarquer qu'il découvre que la salle Armor-Argoat ne sera pas louée, que l'Espace Bernard Locca situé au centre pose nuisance au voisinage immédiat.

M. Dominique Prigent explique que cette salle est la « Maison des associations » que des subventions à ce titre sont allouées et ne permettent pas la location.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 17 voix pour et 1 contre, M. Jean-Pierre Thomas.

APPROUVE les tarifs communaux 2023 détaillés ci-dessus.

3. ATTRIBUTION DU MARCHÉ « ASSURANCES 2023-2027 » GROUPEMENT DE COMMANDE LEFF ARMOR COMMUNAUTÉ

Monsieur Le Maire informe que les contrats d'assurance arrivent à échéance le 31 décembre 2022. Une consultation a été lancée dans le cadre d'un groupement de commande coordonné par Leff Armor pour contracter des assurances à compter du 1er janvier 2023.
L'organe de décision devant intervenir dans le choix des titulaires des contrats tel que défini dans la convention de groupement de commande est la commission d'appel d'offres de Leff Armor. Elle s'est réunie le 07 novembre 2022 et a attribué les 6 lots constituant la consultation pour la souscription de contrats d'assurance, dont 2 concernent les communes :

Le lot 2 – assurances multirisques. Lot attribué à la SMACL pour un montant annuel de 7 390.85€ TTC
Le lot 4 – assurances des véhicules à moteur et des risques annexes. Lot attribué à GROUPAMA pour un montant annuel de 3 297.00€

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur Le Maire à signer et notifier les marchés d'assurance.

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles L.2124-1, L.2124-2 et R.2124-1, R.2124-2, R.2161-2 à R.2161-5 et L.2113-6 à L.2113-8,

Vu la délibération en date du 20 décembre 2021 par laquelle le conseil municipal décidait d'adhérer au groupement de commandes pour la souscription de contrats d'assurance,

Vu la décision d'attribution des marchés d'assurance de la commission d'appel d'offres en date du 07 novembre 2022,
Entendu le rapport de Monsieur Le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
AUTORISE Monsieur Le Maire à signer et notifier les marchés d'assurance.

4. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX POUR PERMANENCE SOCIALE

Monsieur Le Maire rappelle que le Centre Médico-Social situé 7, rue Pasteur est un lieu d'accueil pour les médecins et infirmiers du travail de différents organismes. Ces locaux s'y prêtent puisqu'ils sont pourvus d'une salle d'attente et d'un cabinet de consultation. M. Le Maire approuve ces permanences qui facilitent les rendez-vous médicaux de proximité. Le Conseil Départemental dans le cadre de leur mission de Protection Maternelle et Infantile (PMI) demande la mise à disposition de ce bâtiment, le 3ème et 5ème lundi du mois. Cette occupation des locaux se fait à titre gratuit et les frais d'entretien à charge du propriétaire. Cette

gratuité s'inscrit dans la signature du Contrat Départemental de Territoire.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental,
DIT que cette mise à disposition sera faite à titre gracieux et que les frais d'entretien seront à la charge de la commune.

5. DEMANDE DE RÉGULARISATION DE PARCELLE CADASTRALE

Monsieur le Maire explique que Terre d'Armor Habitat s'est manifestée auprès de la commune pour demander la régularisation de la parcelle B1163, située à l'arrière des pavillons « Cité Bel Air ». La même demande avait été présentée pour la parcelle B566 au conseil municipal du 30 septembre dernier, pour laquelle le conseil municipal a émis un avis défavorable. Aussi, M. Le Maire dans un souci de cohérence ne souhaite pas se défaire cette parcelle. Mme Patricia Martin envisage la possibilité d'un futur parking et M. Dominique Prigent souhaite que l'on conserve ces parcelles en limite du domaine public, qui sont entretenues pas la mairie et que cette situation est préférable.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

EMET un avis défavorable à la demande de régularisation de Terre d'Armor Habitat.

6. PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX DE L'EAU ET LA QUALITÉ DU SERVICE 2021 DE LAC

M. Le Maire rappelle que Leff Armor Communauté a la compétence eaux potables et usées. Le Code Général des Collectivités Territoriales impose aux collectivités compétentes de rédiger un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement non collectif. Après délibération de l'EPCI, un exemplaire est adressé à chaque commune pour présentation au conseil municipal dans les 12 mois qui suivent son adoption.
Dans sa séance du 08 novembre dernier, le Conseil communautaire a adopté ce rapport. M. Le Maire cède la parole à M. Dominique Prigent, qui en fait un bref exposé. Pour rappel, ce document est consultable en mairie.

7. INFORMATIONS DIVERSES

La collecte pour la banque alimentaire : Mme Véronique Rivoalland remercie la vingtaine de bénévoles qui se sont relayés et, même si le tonnage n'a pas encore été communiqué, la générosité des personnes était au rendez-vous.

La Corrida de Lanvollon se déroule le samedi 10 décembre, il y a toujours possibilité de s'inscrire. Le départ est devant la poste avec distribution des dossards et l'arrivée devant la mairie.

COMARA : l'association organise le 14 décembre une animation à partir de 14 heures sur la place du Martray, avec le cirque Gervais. Un goûter sera servi aux enfants.

Les vœux du Maire auront lieu à la Salle Armor-Argoat le 08 janvier 2023. Les travaux de la salle doivent se terminer dans quinze jours.

Eclairage public : le SDE est missionné pour la programmation des horloges, elles seront opérationnelles avant les illuminations de Noël.

Projet du lotissement rue St Yves : M. Jean-Pierre Thomas souhaite connaître l'état d'avancement du dossier. Il pense avec l'appui de Mme Monique Le Voguer que les quatre scénarios évoqués lors des réunions de février n'ont pas été retenus, puisque les arbres étaient conservés dans ces propositions. M. Le Maire et M. Dominique Prigent assurent que les études réalisées par SEMBREIZH n'étaient que des études de faisabilité. Que les dates de réunions seront proposées aux élus et que comme à l'ordinaire, le travail sera fait en toute transparence. Maintenant l'ADAC, notre assistant à maîtrise d'ouvrage a pris le relais, un appel d'offres à candidature va être déposé, 4 cabinets seront auditionnés, un seul sera retenu pour conduire l'étude finale de la réalisation du lotissement. M. Jean-Pierre Thomas ne souhaite pas faire partie du COPIL, en revanche M. Monique Le Voguer tient à y assister.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal s'est levée à 20 heures.

LA CHASSE AUX ŒUFS

La chasse aux œufs 2023, organisée, le lundi 10 avril, par la municipalité a connu un véritable succès. Cent cinquante enfants, munis de petits paniers et accompagnés de leurs parents, sont partis chercher les œufs factices cachés dans les buissons ou dans les arbres. La moitié du parc Georges-Brassens était réservée aux plus jeunes et l'autre partie aux plus âgés. Tous les participants se sont retrouvés au stand des organisateurs pour la distribution d'œufs en chocolat et la dégustation de gâteaux et de boissons chaudes.

SERVICES TECHNIQUES

Réalisation de plusieurs marquages de sécurité sur la commune

Achat d'une aspiratrice à feuilles pour le service espace vert

Achat d'un véhicule éléctrique pour le service technique

Sécurisation de la rue des écoles et de l'accès au collège

Calorifugeage des tuyaux des 2 chaudières de l'école : cout 3500 euro , reste à charge commune Zéro euro

La convention Petites villes de demain est en place

Leff Armor communauté, ainsi que les communes de Châtelaudren Plouagat, Lanvollon et Plouha, ont été retenues par l'État dans le cadre du programme national Petites villes de demain (PVD).
La phase 2 d'initialisation, en cours, se traduit par la rédaction d'une convention cadre Petites villes de demain valant Opération de revitalisation du territoire (ORT).
L'ambition portée par Leff Armor communauté s'inscrit dans le maintien de la présence des commerces, des services publics et des services à la population en centralité. Leff Armor veut faire du tourisme, de la culture et des initiatives associatives un levier du développement du territoire. L'habitat en centre bourg doit s'adapter.

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Çà « boome' chez les jeunes !
Un belle salle pour faire la fête ! Un goûter offert par la mairie ! Quoi de mieux pour se retrouver un samedi après-midi ? Le conseil municipal des jeunes a organisé une boom le 25 mars pour les enfants des classes primaires de Lanvollon, il en a assuré la gestion aux entrées et à la distribution du goûter. L'ambiance était assurée par le DJ Paco qui a animé tout l'après-midi pour le plus grand plaisir de l'assistance.

CCAS

COLLECTE BANQUE ALIMENTAIRE 2022

La collecte nationale de la Banque alimentaire s'est déroulée, le dernier week-end de novembre, et vingt bénévoles de Lanvollon, Tressignaux et Pléguien se sont relayés dans les galeries des centres commerciaux de Super U et Lidl. L'épicerie Ti Gwen participait également à l'opération. De généreux donateurs ont déposé des denrées non périssables et des produits d'hygiène dans les chariots, destinés à la Banque alimentaire de Guingamp qui réalimente les centres communaux d'action sociale des trois communes.

FETES DES MERES

Dimanche 04 juin 2023, à la résidence An Héol, le maire et quelques membres du CCAS, ont fêté les mamans en offrant à chaque résidente une kalanchoé. Ils ont pu échanger lors d'un apéritif servi avant le déjeuner amélioré pour l'occasion.

REPAS AINES

Dimanche 14 mai 2023, le repas des aînés a été la journée des retrouvailles autour d'une table et d'un bon repas. 180 convives ont dégusté un excellent menu, préparé par le nouveau traiteur de la commune, et servi par Olga Le Friec et son équipe de jeunes volontaires. Le thème choisi cette année était « la guinguette » un stand a été monté par les services techniques et aménagé par l'équipe municipale qui s'en charge avec goût chaque année. Quant à la mise en place des tables, le travail a été partagé entre l'équipe municipale et par les personnes de la résidence An héol, encadrées par Ghislaine Bossé. Un grand merci à Mme Thomas Marie-Annick qui a confectionné tous les canotiers miniatures.

Comme à chaque fois, le maire, Alain Sapin, et l'adjointe chargée des affaires sociales, Véronique Rivoalland, ont mis à l'honneur les doyens présents dans la salle. Georgette Chastanier, née en 1926, a reçu une composition florale et Toussaint CORBEL, né en 1927, s'est vu offrir un panier garni.

TRIBUNE DES MINORITES

MOBILISONS-NOUS ! PRÉSERVONS NOTRE CADRE DE VIE À LANVOLLON, NOTRE PARC ET SAUVONS NOS ARBRES !

Une fois n'est pas coutume, nous, les quatre membres des minorités du conseil municipal, souhaitons exercer en commun notre droit légitime d'expression sur les publications officielles de la commune. Nous voulons ainsi d'une même voix, informer, éclairer et alerter tous nos concitoyens sur le programme immobilier lancé par la majorité en place (annonce faite par M. Le maire, Alain Sapin lors des vœux à la population du 8 janvier 2023) et son impact sur l'environnement.

Un lotissement communal de 35 logements, serait implanté sur l'emplacement de l'ex foyer logement, rue Saint Yves, déconstruit en 2022, de 8000 m2 et s'étendant sur le parc sur une parcelle arborée de 3500 m2.

Nous approuvons le principe de ce projet de nouveaux logements. Cependant, cette emprise sur le parc provoquera des dégâts irréversibles au poumon vert de notre commune. En effet, plusieurs arbres magnifiques (entre 70 et 80 ans) sont condamnés. Minimisés par notre maire et réduits à un effet collatéral inévitable au développement indispensable de la commune, ces abattages inutiles sont pour nous inacceptables.

Malgré un cahier des charges initial, précisant au bureau d'étude missionné de préserver tous les arbres existants, le périmètre final du futur lotissement (retenu en cercle décisionnel très restreint, sans concertation avec la commission municipale dédiée à ce projet) ne prend absolument pas en compte les exigences préconisées.

Nos protestations et nos demandes répétées en conseil municipal de limiter le futur lotissement aux seules surfaces libérées de l'ex-foyer logement, soutenues par plusieurs élus de la majorité, sont restées sans réponses.

M. le Maire justifie cette extension afin d'équilibrer financièrement, grâce aux ventes de lots supplémentaires, le coût de déconstruction de l'ancien foyer logement et satisfaire la promesse électorale de la municipalité précédente aux élections de 2014. Nous considérons que les conséquences pour notre environnement et notre cadre de vie sont démesurées au regard de l'enjeu. Il y a d'autres alternatives possibles pour les finances communales, afin d'obtenir ces rentrées d'argent, comme la cession au privé de biens immobiliers devenus inutiles ou faisant double emploi avec les opérateurs sociaux.

Nous avons donc besoin de vous tous, lanvollonnaises et lanvollonnais, à nos côtés, pour nous soutenir et manifester ensemble notre désaccord sur ce projet municipal aberrant. Nous disposons d'un lieu exceptionnel de tranquillité, tant pour les anciens que pour les familles. Toute réduction de cet espace serait irrémédiable : on ne détruira pas des logements pour replanter des arbres. Nous devons obtenir que notre parc devienne intouchable à l'avenir, inconstructible et que nous pourrons transmettre tel quel aux générations futures.

Nous sommes tous concernés et devons réagir.

Nous reviendrons bientôt vers vous pour vous informer des moyens d'actions que nous mettrons en œuvre ensemble pour sauver le parc.

Evence Le Goas,
Pascal Aubert ,
Jean-Pierre Thomas, Monique Le Voguer

RESIDENCE AN HEOL

Animation danse bretonne ave korellerien lannon

Jeux de société

Visite au château de quintin

Visite au Petit Echo de la mode

Atelier couture et Rose Espoir

Coupe du monde de foot

Jeux extérieurs

Ballade en bord de mer (plage Etables sur mer)

ECOLE

Ecole Yves Jouan

ecole.lanvollon@wanadoo.fr
Madame Sophie BOUVIER directrice, 02 96 70 02 91
Disponible le mardi pour prise de rendez-vous

L'école publique Yves Jouan compte cette année 178 élèves répartis sur 8 classes (6 classes monolingues et 2 classes bilingues). De nouvelles enseignantes sont venues rejoindre l'équipe : Alice Blanc en MS/GS et Mmes Goic Manon et Le Barbu Maud en CP/CE/CE2 bilingue. Mme Bouvier et Mme Caparroy sont déchargées par Mme Valérie Jaffrelot cette année.
La rentrée s'est très bien passée et les enfants ont déjà bien progressé depuis la rentrée. Toutes les classes ont démarré leurs projets. Certains sont finis, d'autres sont en cours ou encore à venir. Un des fils conducteurs de l'année est la nature et la culture.

En maternelle, les élevages d'escargots (MS/GS) ou de coccinelles (TPS/PS/MS) sont en cours. Les enfants observent beaucoup et expérimentent sur ce qu'ils mangent. Les maternelles bilingues observent la nature en direct avec leur sortie hebdomadaire au petit bois. Des bulbes ont été plantés à l'automne et ils commencent déjà à sortir.
Côté culture, les élémentaires ont déjà bénéficié de deux séances de cinéma à Guingamp, ils en auront encore une en fin d'année. Courant mars, c'est le cinéma qui viendra à l'école pour les élèves de maternelle dans le cadre du festival du court métrage et toute l'école bénéficiera d'un spectacle sur l'ouverture aux langues à Blanchardeau. Certaines classes iront aussi au festival Marionnet'ic à Binic.

Les élèves bilingues ont participé à un fest-noz à Plouha en décembre et les CM1 et CM2 sont allés au musée Mathurin Méheut à Lamballe, ils en ont profité pour découvrir le haras. D'autres sorties culturelles ou non sont encore prévues d'ici la fin de l'année scolaire.
Les élèves participent aussi à des projets plus liés aux fondamentaux, avec suivant les classes : des défis mathématiques (Mathador), des défis en production d'écrit (PaimpO-LiPo), des prix littéraires (Livrentête), …
Une année encore très riche pour les élèves de l'école Yves Jouan.

INSCRIPTIONS POUR LA RENTRÉE 2023-2024

Les inscriptions des enfants nés en 2020 sont à réaliser rapidement auprès de la mairie avec le livret de famille et le carnet de santé. La directrice est à votre disposition pour tout renseignement ou pour visiter les locaux sur rendez-vous.
Contact au 02-96-70-02-91(de préférence le mardi) ou à ecole.lanvollon@wanadoo.fr.

Ecole Sacré coeur

Ecole du Sacré Coeur
9 rue Sainte Anne
22290 Lanvollon
02 96 70 00 57
eco22.sc.lanvollon @ e-c.bzh

ENSEIGNEMENT PRIVÉ CATHOLIQUE CÔTES D'ARMOR

Le projet éducatif de l'école du Sacré-Coeur est axé sur le développement durable. Il a pour objectif de sensibiliser les élèves au respect de notre planète. Il prend vie autour de projets pédagogiques menés par les huit classes de l'école. Tout en donnant du sens aux apprentissages, ces différents projets souhaitent transmettre des valeurs fortes aux élèves : partage, solidarité, entraide et bienveillance.

David Lissillour

Ce vendredi 23 septembre, toutes les classes de l'élémentaire ont participé à l'opération :

"Nettoyons la nature"

Les classes de **CP-CE1** et **CE2** ont parcouru le **parc de la commune** afin de ramasser le maximum de déchets.
Les élèves de **CM1** et **CM2** se sont rendus **aux alentours du moulin de Blanchardeau.**
Cette action avait pour **objectif de sensibiliser les élèves à la préservation de la nature et au respect de leur environnement proche.**

Cycle 2
Cycle 3

Cycle 1
Maternelle

La forêt

Ce jeudi les élèves de la **maternelle** ont assisté au spectacle **« Il était une fois... la forêt »**

Pour les classes s'étaient l'aboutissement d'un travail de plusieurs semaines durant lesquelles les élèves ont travaillé sur la forêt, les animaux la peuplant et bien sûr sur l'arbre.

C'est chouette, l'école dehors !

Nouvelle après midi dans la campagne bordant l'école pour les classes de **Mme Collet et Mme Le Du-Rolland**. Les deux classes poursuivent **l'école dehors.**

Au programme, activité physique, lecture et récréation bien sûr mais aussi numération :

Si 1 feuille vaut 1, 1 brindille vaut 10, 1 châtaigne vaut 100 et 1 pierre vaut 1000...
Formez le nombre 1275.

Cycle 2
CP/CE1/CE2

Lundi 10 octobre, les élèves du **CP au CM2** recevaient Monsieur Guy Kergus de l'association : **Les Bouchons d'Espoir 22.** Voilà deux ans que l'école récolte des bouchons grâce aux élèves et aux familles.
Monsieur Kergus venait les remercier et en même temps réexpliquer la démarche de l'association.
Ce projet écocitoyen, trier pour recycler le plastique, le liège... tout en venant en aide aux familles de personnes handicapées, correspond complètement au projet éducatif de l'établissement.

https://lesbouchonsdespoir22.over-blog.com

Collège Notre Dame

6 rue Saint Vincent
22 290 LANVOLLON
02 96 70 00 35
col22.nd.lanvollon@e-c.bzh
collegelanvollon.fr

De nombreux projets ont été menés pendant cette année scolaire qui s'achève. Ceux-ci s'inscrivent en étroite relation avec notre projet éducatif qui vise à :

- Prendre chaque élève là où il est pour lui permettre de réaliser les apprentissages qu'il est en mesure de réaliser ;
- Permettre à chaque élève de construire son projet d'orientation ;
- S'enrichir culturellement et spirituellement ;
- Se responsabiliser au service du collectif ;
- Promouvoir la singularité de chacun.

Ces projets, menés dans l'établissement ou en dehors, ont notamment permis de la 6e à la 3e :

- D'assurer des collaborations artistiques,
- De découvrir le patrimoine local,
- De mener des actions de solidarité,
- De partager des temps conviviaux,
- De sensibiliser les élèves à l'usage des réseaux sociaux, à leur orientation...

VISITE DE MME LE FEUR, DÉPUTÉE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Députée de la 4ème circonscription du Finistère et ancienne élève du collège, Mme Le Feur est venue à la rencontre des élèves de cinquième. Après avoir présenté son parcours et son engagement, elle a expliqué aux élèves les missions du député et son travail en circonscription.
Par son intermédiaire, un projet de visiter l'Assemblée Nationale à Paris est à l'étude pour l'année prochaine en lien avec le parcours citoyen des élèves.

PROJET ELOQUENCE

Un projet Eloquence de 8H d'atelier théâtre pour les élèves de troisième, animé par Caroline Darchen, comédienne et professeur de théâtre. Un travail sur des situations théâtrales visant à dédramatiser la prise de parole en public. Apprentissage de technique de respiration, de détente corporelle pour surmonter son stress. De bons exercices pour être prêt pour l'épreuve orale du brevet.

VISITES CULTURELLES

Dans le cadre de leur programme d'histoire, les élèves de quatrième se sont rendus au château de Quintin et les élèves de cinquième au château de Dinan. Visite guidée des différentes salles, des jardins et de la vieille ville. (Dinan 5e / Italie 3e)

PARCOURS AVENIR – ORIENTATION

Le collège propose aux élèves un parcours d'aide à l'orientation bien fourni pour leur permettre d'y voir plus clair et de faire des choix en connaissance de cause.
Après avoir rencontré les chefs d'établissement du lycée Notre Dame de Guingamp et du lycée professionnel Kersa La Salle de Ploubazlanec et assisté à une intervention du CIRFA de Saint Brieuc sur les différents métiers des Armées, les élèves de troisième ont pu découvrir une troisième voie : l'apprentissage avec la visite du CFA (Centre de Formation d'Apprentis) Industrie de Plérin et du CFA Chambre des métiers de Ploufragan. Ils ont également participé à des ateliers découverte des métiers à la Cité des métiers des Côtes d'Armor à Ploufragan.
Les élèves de 4e ont assisté aux épreuves de La compétition des métiers à Saint Brieuc, ils ont pu s'immerger dans des métiers grâce à des animations ludiques, découvrir des savoir-faire avec des professionnels et s'informer sur les filières professionnelles. (Compétition des métiers 4e / Cité des métiers 3e)

JOURNÉE DES PASSIONS
Les collégiens ont pu présenter leurs passions à leurs camarades lors d'une journée des passions au collège. Musique, danse, collection, sport, dessin, créations… Un événement qui a mis en valeur la diversité des intérêts et des talents des élèves.
Une belle journée de partage, intergénérationnelle aussi avec la venue de résidents de l'Ephad de Guingamp et des maternelles de l'école du sacré Cœur de Lanvollon.

OGEC - ORGANISME DE GESTION DES ECOLES CATHOLIQUES

L'OGEC (Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques) est une structure associative type Loi 1901. Ses membres bénévoles sont des parents ou anciens parents d'élèves ou toute personne portant un intérêt certain pour la communauté éducative. L'OGEC de LANVOLLON regroupe les deux établissements, à savoir l'Ecole primaire du Sacré-Coeur et le Collège Notre-Dame. Ce regroupement permet une meilleure cohérence de l'ensemble et une mutualisation des moyens.
Les contributions des familles représentent en moyenne 39% des revenus de l'association tandis que les ressources publiques atteignent 45%. Il s'agit des subventions communales pour les maternelles – primaires et du forfait d'externat du département pour les collèges.
L'association est autorisée à recevoir des dons.

Son rôle s'exerce dans trois principaux domaines :
- la gestion économique et financière : l'association assure la vie matérielle et financière des établissements (comptabilité, restauration…)
- la gestion sociale : l'association est l'employeur du personnel non-enseignant (ATSEM, agents de service, surveillant, secrétaire, ouvrier d'entretien)
- et la gestion immobilière : l'association a la charge de l'entretien des bâtiments voire de leur construction.

Plusieurs projets se sont concrétisés durant l'année 2022-2023 :
- Aménagement d'une classe « flexible » : elle se structure autour de 4 espaces, ce qui permet aux élèves d'avoir la liberté de choisir où et comment s'installer pour travailler. Ils peuvent travailler seuls, en binôme ou en groupe, s'installer sur des mange-debouts, des poufs ou à une table.

Communiquant avec la salle informatique puis la salle d'étude, nous disposons pendant les heures de permanence d'un ensemble pouvant permettre à chaque élève de travailler selon ses besoins et ses envies :
- La salle flexible pour un travail d'entraide à deux ou en groupe ;
- La salle informatique pour les travaux numériques ;
- La salle de permanence classique pour un travail individuel, plus silencieux.

ASSOCIATIONS

Le bulletin municipal vous informe de l'évolution du milieu associatif lanvollonnais.

ATELIERS LOISIRS

Crée depuis 1984 l'association Ateliers et Loisirs présidée depuis 26 ans par Louisette VERCEZ a le plaisir de proposer plusieurs ateliers à ses adhérent(e)s.
Dans chaque atelier vous trouverez des instants créatifs dans une ambiance amicale et bienveillante, tout à chacun est bienvenu même les débutant(e)s
Qui pourrons se découvrir des talents insoupçonnés

COUTURE : tous les lundis de 9H00 à 12H00 animé par Annie Rioux 06 30 55 79 29 ET Rolande Millot.

PEINTURE A L'HUILE : tous les lundis de 14H00 à 17H00 animé par Louisette VERCEZ 02 96 74 28 93 ET Nadine ANCIAN. Quelques places sont encore disponibles, contactez l'animatrice de cet atelier.

CARTONNAGE : tous mardis de 14H00 à 17H00 animé par Micheline SCOLAN 02 96 44 97 62 et l'aimable participation de Véronique VILOTTE LE FLOCH, une fois par mois. Quelques places sont encore disponibles, contactez l'animatrice de cet atelier.

PEINTURE SUR SOIE : tous les jeudis de 14H00 à 17H00 animé par Micheline SCOLAN 02 96 44 97 62.

RELOOKING DE PETIT MEUBLE : tous les vendredis de 14H00 à 17H00 animé par Louisette VERCEZ 02 96 74 28 93 et Annie RIOUX 06 30 55 79 29.

CUISINE : une fois par mois
animé par Louisette VERCEZ 02 96 74 28 93 et Annie Rioux 06 30 55 79 29

Mi-mars, l'atelier peinture à l'huile exposera des toiles à la bibliothèque de Lanvollon, venez nombreux.

Les «3 et 4 juin 2023 » avait lieu notre traditionnelle exposition où le public a pu voir nos créations sur lesquelles nous avons travaillé depuis deux années dans les différents ateliers.

NOUVELLES DE LA BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque, installée désormais 8, rue Saint-Jacques, (en face de la poste) est fréquentée régulièrement par nos lecteurs de Lanvollon et d'ailleurs.
Nous avons noté une augmentation conséquente de nos adhésions durant cette première année et le retour réguliers des classes des deux écoles. Les élèves, accompagnés de leurs enseignants viennent se familiariser avec les livres et bénéficient d'animations autour de la lecture. Trois classes de l'école Yves Jouan et deux classes de l'école du Sacré-Cœur participent au prix littéraire « livrentête » dans deux catégories, 3/5 ans et 6/8 ans. Dix livres ont été achetés à cet effet. Au printemps, les enfants voteront pour leur livre préféré.
Des expositions sont mises en place tous les deux mois et visibles aux heures d'ouverture à tous les publics.
Nous avons déjà reçu deux écrivains pour des séance de dédicaces, et nous en programmons d'autres pour l'année 2023.
Les bénévoles de la bibliothèque sont formés et certifiés, une formation départementale est actuellement en cours durant cette nouvelle année.
La bibliothèque est ouverte les lundi, mercredi, vendredi et samedi de 10h à 12h

TY ART LOISIR

Pour 2022, la demande a été forte pour les activités manuelles, artistiques et ludiques.
Notre artiste Andrée anime l'atelier « Crochet » qui réalise des merveilles.
L'atelier Cartonnage, animé par Annick, « cartonne ».
L'atelier " Macramé », animé par Odile, fait découvrir des réalisations jusqu'alors oubliées.
L'atelier « Peinture acrylique », animé par Liliane, réalise de belles oeuvres.
Pour 2023, cet atelier a des projets d'expositions, dont une à Blanchardeau avec la bienveillance de notre amie, Mme Roselyne DESCAMPS.
Notre groupe de chant a repris ses concerts dans les EPHAD pour le plaisir de nos aînés.
Nous accueillerons encore volontiers des personnes intéressées et motivées pour nos ateliers créatifs et notre groupe de chant

LE FORUM CITOYEN

REPAIR CAFE* = SOLIDARITE + ECONOMIE + ENVIRONNEMENT

Depuis près de 2 ans, l'association « Forum Citoyen Leff Ar Mor » organise dans les communes de Leff Armor Communauté des ateliers « Repair Café » dont l'objectif est de sensibiliser à la conservation et à la réparation de matériels défectueux...

Le principe est simple, une équipe de bénévoles compétents dans la réparation de divers matériels font un diagnostic de l'appareil présenté par son propriétaire et si possible aident à le réparer, même en prêtant les outils nécessaires. Ils peuvent aussi donner des conseils d'utilisation. Dans les faits, c'est bien souvent le spécialiste qui utilise le tournevis, le fer à souder ou l'appareil de mesure.
Depuis août 2021, date de la reprise de cette activité après la période de pandémie, près de 170 appareils ont été réceptionnés lors de 13 rendez-vous. L'association estime que 58 % ont été réparés au cours de la séance, 20% ont fait l'objet d'un diagnostic précis mais le propriétaire devra faire l'achat de pièces et enfin pour le reste l'heure finale a sonné.
Les ateliers « Repair Café » sont itinérants et se déroulent en principe le dernier samedi matin de chaque mois** (sauf juillet et décembre) dans différentes communes de Leff Armor Communauté. Ils permettent de développer la solidarité puisque des bénévoles donnent de leur temps et opèrent gracieusement pour guider les habitants lors des opérations de réparation de leur appareil défectueux ou pour les conseiller dans leurs démarches d'acquisition de la pièce déficiente. Ces ateliers génèrent des économies puisqu'un appareil peut bénéficier, gratuitement voire pour un coût modique, d'une seconde vie, sans compter le facteur sentimental qu'a son propriétaire de pouvoir le conserver et de retrouver son appareil connu et utilisé depuis plusieurs années Enfin, ils participent à la sauvegarde de l'environnement en diminuant l'apport de matériels en déchetterie et donc le traitement qui s'en suit ou en évitant le dépôt sauvage dans la nature.
La prestation mobilise les volontaires 4 heures par mois sur 10 mois sans qu'il y ait obligation d'être présent à chaque séance. C'est pourquoi, l'association souhaite constituer des équipes de réparateurs et d'organisateurs étoffées. Elle accueillera donc avec plaisir dans une ambiance conviviale des personnes ayant des compétences dans les domaines électrique, électronique, informatique, téléphonique, photographique, de la couture, du vélo mais aussi des personnes sans compétences techniques particulières mais désireuses d'apporter une contribution au sein de l'équipe d'accueil et participer ainsi à l'effort solidaire.

Alain Collet, président
02 96 21 79 17

CALENDRIER 2023 :
- 28 Janvier : Plélo
- 25 Février : Plélo
- 25 Mars : Pludual
- 29 Avril : Plouha
- 27 Mai : Plouvara
- 24 Juin : Lanrodec
- 26 Août : Gommenec'h
- 30 Septembre : Saint Gilles les Bois
- 28 Octobre : Le Merzer
- 25 Novembre : Saint Jean Kerdaniel
- 27Janvier 2024 : Goudelin

CORRIDA LANVOLLON

Nous tenons à mettre en avant la création d'un évènement par la section de course à pied de la JS Lanvollon, la team UV (ultraviolet). Le 10 décembre 2022 a eu lieu la première Corrida de Lanvollon, une course nocturne dans les rues de Lanvollon (3 tours de 3,300 km) qui a vu 350 adultes et 250 jeunes fouler les rues lanvollonnaises. Une soixantaine de bénévoles ont contribué à l'organisation de cet évènement qui a vu le jour grâce aux différents partenaires et à la mairie.

Le succès de la corrida a permis de reverser 2500 € sous la forme de deux dons à des associations (La Thomas Team, La résidence An Héol) ains qu'à une famille qui lutte contre la maladie de leur fille.
Nous considérons cette édition comme une belle réussite et pouvons d'ores et déjà poser la date de la prochaine édition au samedi 9 décembre 2023.

COMITÉ D'ANIMATION DE LANVOLLON

Après deux années d'absence due à la crise sanitaire, le Comité d'animation de Lanvollon s'est de nouveau investi pour organiser ses deux vide-greniers annuels, dirigeants et bénévoles présents pour que ces deux jours soient réussis.
Des milliers de visiteurs ont arpenté les rues de Lanvollon, pour chiner auprès des centaines d'exposants installés sur près de 3km500. Si ces deux journées de brocante du 26 juin et du 7 aout furent un réel succès, il en fut de même pour le spectacle du 7 août .
Une météo exceptionnelle, un spectacle gratuit, une ambiance festive, une belle soirée d'été. Dès 19H00, place du stade, le groupe Xane monte sur la scène, le ton est donné, ils sont des centaines à chanter et à danser. D'autres dégustent le repas proposé. Puis l'orchestre Oasis que nous prenons depuis maintenant trois ans, nous propose son nouveau spectacle, première partie visuelle puis laisse place au spectacle de variétés. Merci et bravo à tous nos bénévoles, épuisés mais ravis. Merci aux exposants, à nos fidèles « habitués ». Nous espérons que nos vide-greniers de 2023 remportent le même succès.

2022 fut la dernière année de bénévolat pour Félicien Planté et Michel Laucoin. Dès 1984 ils s'investissent auprès de Bruno Le Poulard, président du comité d'animation, en tant que bénévoles, puis en entrant dans le bureau où Félicien fut trésorier durant 15 ans de 2007 à 2022 et Michel le secrétaire de la gestion informatique pendant 12 ans, de 2007 à 2019. Membres du bureau, mais également sur le terrain, car la semaine précédant chaque foire aux puces, les Lanvollonnais croisaient les deux camarades d'un bout à l'autre de la ville pour procéder au traçage des emplacements des exposants. Deux grandes figures de l'association qui ont décidé de laisser la place aux jeunes.

Lors de notre assemblée générale du 5 novembre 2022, Jérémy Quattrin, président en place, n'a pas reconduit son mandat. Le 10 novembre lors de l'élection des membres du conseil d'administration, Bertrand Le Calvez, domicilié également à Lanvollon, a repris la présidence de l'association.

JSL

Le début de saison 2022-2023 se veut sur une continuité pour l'ensemble de notre structure jeune.
Effectivement, depuis plusieurs années, le travail effectué par l'ensemble de l'équipe dirigeante et des éducateurs permet au club de se hisser haut parmi les clubs des Côtes d'Armor. Un potentiel et une réussite qui sont reconnus sur le département et au-delà.
L'école de foot et la structure jeune, ce sont aujourd'hui 270 licenciés dont 90 jeunes filles, le tout entrainé par 60 éducateurs et dirigeants tous bénévoles. Pour pouvoir franchir un nouveau cap et tenir tête aux meilleurs clubs costarmoricains, il sera nécessaire de structurer davantage le club. A ce jour nous sommes le seul club du haut de tableau chez les jeunes sans salarié ni terrain synthétique permettant la pratique du football de qualité sous les conditions climatiques de notre région. Nous pouvons nous réjouir du football produit par nos jeunes, de leur épanouissement et nous ferons notre maximum pour garder ces jeunes au sein de notre association.

Après les deux précédentes saisons impactées par la Covid, nous arrivons à relancer des évènements conviviaux au sein du club. Ainsi pour ce début d'année 2023, les jeunes licenciés du club ont pu bénéficier d'un moment d'échange autour de la traditionnelle galette des rois. Tout au long du mois de janvier ce sont donc les 270 jeunes qui seront servis par Monique.
Monique est une bénévole que nous souhaitons mettre en avant ce jour. Son investissement au sein du club n'est plus à démontrer. Chaque licencié connaît Monique. Trésorière de l'association mais surtout retraitée, elle passe bon nombre de ces journées au foyer (préparation des goûters, essayage et commande des survêtements, licences, sponsors, etc.) Elle ne compte pas ses heures pour la JSL. Elle a été honorée fin 2022 par la remise de la médaille de la jeunesse et des sports pour son engagement dans la vie associative par M. le Préfet des Côtes d'Armor pour sa vingtaine d'années passées au club.

L'ASSOCIATION DIV YEZH LANVOLLON

L'association Div Yezh LANVOLLON est née avec la création de la filière bilingue breton-français au sein de l'école publique Yves Jouan de Lanvollon qui dispose aujourd'hui de deux classes bilingues : une classe maternelle de 25 élèves de TPS à GS et une classe élémentaire de 12 élèves du CP au CE2

Div Yezh LANVOLLON fait partie du réseau Div Yezh Breizh qui existe depuis 1979 et qui a permis à de nombreux parents de se réunir pour promouvoir, développer et faire vivre la culture bretonne auprès de chacun, bretonnant comme non bretonnant.

À Lanvollon, l'association compte aujourd'hui une quinzaine de membres actifs.

L'année scolaire 2022-23 a commencé fort par la participation, le 29 octobre 2022, au défilé d'Halloween organisé par la mairie. Celui-ci a bénéficié d'un franc succès grâce à la participation active et joyeuse de nombreux enfants et parents. Les sorcières, vampires et autres fantômes ornaient les rues de Lanvollon pour le plus grand plaisir de tous. Le défilé s'est achevé à la salle Bernard Locca où chacun a pu allègrement se repaitre de crêpes au beurre, au chocolat, à la confiture, arrosées d'un délicieux jus de pomme local. Au vu de ce succès, nul doute que ce partenariat sera reconduit, voire amélioré, en 2023.

La suite de l'année s'annonce tout autant animée, avec la tenue notamment, le 3 décembre 2022, de l'annuel fest-noz organisé conjointement par les associations Div-Yezh Plouha, Plouezec et Lanvollon. Moment festif par excellence qui permet à chaque classe de présenter une chanson, aux amateurs de proposer une chanson ou un morceau lors

de la scène ouverte, et aux danseurs de profiter ensemble jusqu'au bout de la nuit (ou presque).

Ensuite vient le calendrier 2023, organisé par nos soins et orné des œuvres réalisées par les enfants des classes bilingues en vente à 5€.

Comme l'année dernière, une journée de formation à la langue bretonne, organisée par le réseau Ti Ar Vro Guingamp sera proposée aux parents selon un thème choisi ensemble.

Les associations Div Yezh de Châtelaudren-Plouagat, Plouha et Lanvollon se sont rencontrées pour envisager ensemble l'organisation d'un spectacle pour les enfants. Ce projet étant encore dans les tuyaux, nous ne pouvons en révéler plus à ce jour, simplement que le spectacle sera axé sur le plurilinguisme et l'indispensable ouverture à l'autre.

Agenda annuel donc bien chargé pour l'association Div Yezh Lanvollon auquel s'ajoutera très certainement l'organisation d'une sortie extra-scolaire au printemps 2023.

SALON DU LIVRE

2023 a vu la dixième édition du salon du Livre de Lanvollon. Ce salon est né sur une idée un peu audacieuse, sous forme d'un pari : « Et pourquoi pas un salon du livre à Lanvollon ? » André Kerhervé, Jeanine Melguen et Xavier Pierre se sont donc attelés à cette tâche en 2013 afin de mettre en valeur la commune de Lanvollon par le biais d'une manifestation littéraire ouverte sur la Bretagne.

Dès cette première édition, ce salon a connu un succès qui ne se démentira pas. Sans doute parce qu'il est gratuit, parce qu'il est convivial, parce qu'il met en lumière

des écrivains bretons d'ici et d'ailleurs, parce qu'il est diversifié en accueillant romanciers, poètes, historiens etc., parce qu'il concerne toutes les générations de lecteurs.

Cette 10è édition est retournée à sa source puisqu'elle s'est déroulée comme lors de la première, à la salle Armor-Argoat qui vient d'être rénovée le samedi 29 avril.

LES ÉTOILES DU LEFF

LES ÉTOILES DU LEFF, association sportive pour les enfants à partir de 5 ans.
Tous les samedis, de 14h à 18h à la salle polyvalente de Lanvollon, les 37 adhérents s'initient à la gymnastique, à la danse et au twirling bâton. Plusieurs groupes ont été créés sur des créneaux horaires différents et cette année, nous avons rajouté un créneau compétition pour la section twirling avec 7 jeunes filles âgées de 9 à 17 ans.

Dans la section loisirs, les enfants ont pratiqué durant quelques séances, la danse bretonne avec Gisèle du cercle Korollerien Lannion de Lanvollon ainsi que la danse country avec Gisèle et André du club de Plouha. Superbe expérience avec ces deux associations qui ont su transmettre leur savoir et leur passion. Nous les remercions tous les trois pour leur gentillesse et leur disponibilité.
Pour pratiquer la gymnastique, nous avons investi dans des tapis de gym, des poutres, des cordes à sauter, des rubans et des cerceaux. Les enfants apprennent ainsi la souplesse et l'équilibre. Merci à nos sponsors Lanvollonnais pour leur aide financière (Menuiseries Nicolas, Une Fleur m'a Dit, Armor Onduleur, Maisons le Faou, Alu Confort et ABN).
Les enfants sont initiés à la pratique du twirling par 3 monitrices et 3 aides-monitrices qui pratiquent ce sport depuis plusieurs années. Elles sont toutes bénévoles au sein de club, ce qui montre leur passion pour ce sport.
Le groupe compétition est composé d'Azarya Le Coq, Marie Le Hégarat, Maiwenn Gouriou, Lucie Le Felt, Sarah Letondeur, Wiktoria Molodecki et Pauline Guervilly. Elles ont participé aux 3 compétitions régionales qui se sont déroulées à Lannion, Paimpol et Guingamp et ont toutes brillé par leur prestation, leur sourire et leur motivation. Wiktoria et Pauline ont quant à elles été sélectionnées en duo pour le championnat de France, à Boulogne sur Mer lors du week-end de la Pentecôte, et ont terminé sur la 5ème marche du podium. Pauline a également été sélectionnée en solo 1 bâton et a terminé 2ème avant la finale et 8ème en finale. Le club est très satisfait de tous ces résultats pour une première année de compétition.

Côté animation, notre 1ère boum a été un véritable succès et sera reconduit l'année prochaine et nous espérons pouvoir la faire de nouveau dans la salle Armor Argoat. L'opération « tartines et burger » en collaboration avec le « 7 Four » de Binic était un pur délice. Notre soirée country, animée par Gisèle et en collaboration avec le foyer de vie de Plouisy n'a pas eu le succès attendu malgré tout l'investissement mis en place par les parents, le foyer de vie et Gisèle du club de Plouha. Nous avons clôturé tout ce travail par notre gala de fin d'année qui a eu lieu le 3 juin et qui a enchanté les enfants et les 150 personnes présentes pour admirer le spectacle.
Cette année va se terminer par une sortie à la Récrée des 3 Curés, offerte à tous les enfants du club pour les féliciter de leur investissement durant toute cette année.
Nous vous souhaitons à tous de très belles vacances et nous nous retrouverons à la rentrée pour le forum des associations.
Les sept compétitrices de cette année souhaitent remercier la mairie pour leurs encouragements durant toute cette année et pour leurs félicitations lors de la remise des médailles le samedi 10 juin. Merci également à l'école Yves Jouan de nous avoir donné l'opportunité de faire une petite démonstration et d'avoir initié les plus téméraires à la pratique du twirling bâton lors de leur kermesse.

CLUB DES CRAQUELINS

Notre club compte à ce jour, 62 adhérents, il est très loin des clichés que l'on peut se faire d'un club de troisième âge, le club des craquelins est un lieu de convivialité, un lieu qui crée du lien.
Le mercredi après-midi n'est pas un moment à combler dans la semaine, c'est un moment où chacun retrouve avec plaisir les autres membres.
Les activités y sont nombreuses : chaque semaine ce rendez-vous du mercredi après-midi est attendu avec impatience par les membres, même s'il n'y a aucune obligation de présence tous les mercredis, peu d'adhérents le manquent.
La vingtaine de boulistes vient y jouer à la boule bretonne sur 3 allées en intérieur.
Le reste du groupe joue à la belote, tarot, scrabble, triomino, etc...
Rendez-vous les mercredis de 13 heures 45 à 17 heures, salle Armor-Argoat.
Alors, dès le mois de septembre, venez découvrir le club des Craquelins le temps d'un après-midi, sans engagement, que vous soyez Lanvollonnaises ou Lanvollonnais depuis longtemps ou depuis peu. C'est l'occasion de voir, revoir des personnes de notre commune ou d'en rencontrer de nouvelles.
Contacts : Geneviève DESOUTER : 06.31.43.69.81
Alain SAPIN : 07.81.52.43.37

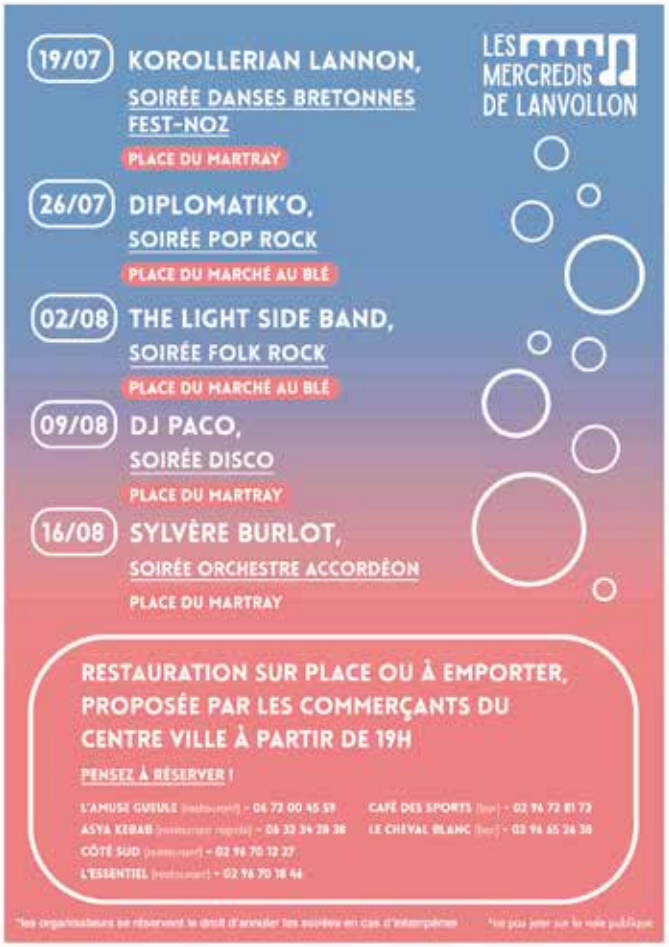

UTL LANVOLLON-PLOUHA

UTL Lanvollon-Plouha, un programme éclectique
L'UTL LP s'apprête à reprendre ses activités. Les nouvelles coprésidentes, Claudette Farcot et Claudie Polès, et toute leur équipe de bénévoles, ont préparé un large programme d'activités.

Quelles sont les activités proposées ?
L'Université du temps libre Lanvollon-Plouha, forte de ses 250 adhérents, propose des activités tous azimuts pour satisfaire le plus grand nombre d'adhérents, dans plusieurs disciplines.
Les conférences et les ateliers se déroulent en majorité sur le site de Blanchardeau. Tous les ateliers sont reconduits (informatique, découvertes, histoire locale, littérature, écriture, généalogie, photographie, septième art.) Ces ateliers sont gratuits une fois la cotisation à l'UTL acquittée. Un nouvel atelier s'y ajoute cette année : Alain Polès vous propose un atelier de géopolitique. Il a choisi deux thèmes ce trimestre : la géopolitique des fleuves et la géopolitique des océans. Ce sont des thèmes, au cœur de l'actualité, attisant rivalités et tensions un peu partout dans le monde.
Les randonnées patrimoine sont également maintenues. Il s'agit de promenades sur le territoire de la CDC avec des commentaires émaillant le parcours.
Enfin, des excursions, visites et voyages sont prévus tout au long de l'année avec en particulier un grand voyage de six jours au mois de mai dans l'est de la France

Quels sont les thèmes des conférences ?
Base des activités de l'association, les 17 conférences se déroulent en principe pendant les périodes scolaires, tous les 15 jours, le lundi à 14 h 20, dans l'auditorium de Blanchardeau à Lanvollon. Elles abordent tous les domaines et sont dispensées par des conférenciers de tous horizons. Les thèmes peuvent être consultés sur le site de l'UTL LP.

Comment adhérer ?
Il est possible de s'inscrire sur le site.
https://www.utl-lp.fr
ou par mail :
utl.lanvollon.plouha@orange.fr
et de suivre l'activité sur les réseaux sociaux
Facebook : Université du Temps Libre Lanvollon Plouha.
Le tarif est de 42 € pour la saison complète.

La Check List anti moustique tigre

Le moustique tigre vit dans un rayon de 150 m.
Il est donc né chez vous ou pas loin !

Pour s'en débarasser, une seule solution :
supprimer les eaux stagnantes où il pond ses œufs et prolifère...

www.bretagne.ars.sante.fr

Rangez
à l'abri

- ☐ Brouettes
- ☐ Seaux et arrosoirs
- ☐ Jouets d'enfant, même les plus petits
- ☐ Cendriers ou tout petit objet pouvant recueillir de l'eau
- ☐ Poubelles
- ☐ Caisses, pots...
- ☐ Remorques et matériel de chantier (tuiles...)

Videz
au moins après chaque pluie

- ☐ Coupelles de pots de fleur (l'astuce du pro : mettez-y du sable ! La plante y puisera l'eau sans que le moustique puisse y pondre)
- ☐ Cache-pots
- ☐ Pieds de parasol
- ☐ Plis de bâches (pour mobilier de jardin, piscine...)
- ☐ Jeux pour enfants (toit de cabane, toboggan, chaise...)
- ☐ Pluviomètres
- ☐ Eléments de décoration
- ☐ Bref, vous avez compris : tout ce qui retient la moindre quantité d'eau !

Nettoyez
pour faciliter l'écoulement des eaux

- ☐ Gouttières, chéneaux
- ☐ Regards d'eau de pluie
- ☐ Rigoles ouvertes ou couvertes de grille
- ☐ Bondes et siphons d'évacuation d'eau (fontaines, éviers...)

Couvrez
avec un voile ou une moustiquaire

- ☐ Récupérateurs d'eau de pluie (ou vérifiez-les toutes les semaines, car même s'ils ont un couvercle, le moustique entre et sort tranquillou par la gouttière... Supprimez régulièrement les larves, sinon c'est un peu le «Club Med» pour lui !)
- ☐ Bidons et fûts devant rester dehors

Entretenez

- ☐ Piscines (veillez au bon dosage du chlore)
- ☐ Terrasses sur plots
- ☐ Caillebotis
- ☐ Pompes de relevage
- ☐ Bornes d'arrosage

COUPEZ L'EAU aux moustiques tigres !

et passez le message a votre voisin !

Signaler la présence d'un moustique tigre

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars Agence Régionale de Santé Bretagne

ADAPTATION DE L'HABITAT PRIVÉ

Avec le concours de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), Leff Armor communauté a mis en place un programme d'aides à l'adaptation de l'habitat privé : le Programme d'Intérêt Général - Précarité énergétique/ Adaptation

ADAPTATION DE L'HABITAT PRIVÉ : N'ATTENDEZ PLUS, C'EST LE MOMENT !

Douche de plain-pied, rampe d'accès, … Vous avez un projet de travaux pour adapter votre logement ? Des aides financières existent !

Dans le cadre de son Programme d'Intérêt Général (PIG), Leff Armor communauté a mis en place un programme d'aides à l'adaptation de l'habitat privé.
Un des volets du dispositif d'aides est le **Maintien à domicile** des occupants par des travaux d'adaptation du logement (douche à siphon de sol, rampe d'accès, monte-escalier, ...)

Pour qui ?

Les propriétaires ou locataires occupant un logement de plus de 15 ans souhaitant faire réaliser des travaux d'adaptation.

Sous conditions de ressources

Vous pouvez bénéficier d'un diagnostic et d'un accompagnement financés par Leff Armor communauté ainsi que d'aides financières très intéressantes.

L'opérateur qui vous accompagne : Citémétrie »

CITEMETRIE est l'opérateur retenu pour animer ce programme « énergie et adaptation »

Pour les contacter : **02 57 52 08 59** ou par mail : pig.leffarmor@citemetrie.fr
Les permanences se tiendront **uniquement sur rendez-vous.**

CITÉMÉTRIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence nationale de l'habitat

ENTRETIEN PIEDS DE MUR ET TROTTOIRS.

La propreté de notre ville est l'affaire de tous. Chacun peut contribuer au quotidien à la qualité de notre cadre de vie. Aussi nous faisons appel à votre bonne volonté pour l'entretien des pieds de mur et des trottoirs. Un arrêt municipal a été pris en ce sens, et nous souhaitons vous y sensibiliser : « Chaque habitant de la commune, au droit de sa façade et, en limite de propriété, est tenu de maintenir ses pieds de mur et ses trottoirs en bon état de propreté, de les nettoyer (balayage) de les désherber (l'application de produit phytosanitaire étant interdite sur le domaine public) et de les démousser ».
Nous avons tous à cœur de maintenir notre jolie ville de Lanvollon propre, nous en sommes tous acteurs.
Merci de votre civisme et implication.

Le service technique

ETAT-CIVIL

OCTOBRE NOVEMBRE, DÉCEMBRE 2022 JANVIER FÉVRIER, MARS, AVRIL MAI 2023

NAISSANCES

- **DE PARIS Tiago,** rue du Moulin, le 1er novembre
- **FERRAN DONASSIER Hugo,** 11 Impasse Georges Le Bonniec, le 21 novembre

2023

- **GICQUEL Ellia, Céline,** 27 rue des Fontaines, le 31 janvier
- **OLLIVIER Clara, Marie, Suzanne,** 30 rue Sainte-Anne, le 6 mai
- **L'HERMITTE Tyméa, Garance, Tessa,** 3 Park Ar Boderien, le 31 mai

MARIAGE

- **PITAULT Jean-Marie, Alain et PONSARDIN Annette Renée,** 20 rue Sainte-Anne, le 22 avril

DÉCÈS

- **LE FLEM Maryvonne, Augustine, Francine,** 85 ans, épouse de André Théophile KERHERVE, 7 rue Pasteur, le 3 octobre
- **GUILLERAY Christian, Aimé,** 90 ans, veuf de Danièle, Paule, Renée, Georgette ANQUETIL, 21 rue du Commerce, le 16 octobre
- **PHILIPPE Albert, René, Marie, 84 ans, veuf de Annie, Hélène BOLLORÉ,** 16 rue Saint-Yves, le 29 octobre
- **LE GAC Jean,** 90 ans, célibataire, 16 rue Saint-Yves, le 29 octobre
- **JAN Dominique, Alain, Bernard,** 63 ans, 14 rue de la Gare, le 4 novembre
- **HERVO Louise Marguerite,** 97 ans, veuve de Pierre, Antoine, François KEROMNÈS, 16 rue Saint-Yves, le 1er décembre
- **GOUéDARD Monique, Françoise, Joséphine,** 91 ans, veuve de Francis, Marcel, Jean, Marie BASSET, 16 rue Saint-Yves, le 20 décembre
- **FALLOVO Modestino,** 69 ans, 2 rue du Leff, le 18 décembre
- **LE GOFF Yves, Daniel,** 87 ans, 16 rue Saint-Yves, célibataire, le 27 décembre
- **CARIO Alain, Fernand, Louis, Marie,** 68 ans, 15 bis rue Sainte-Anne, le 26 décembre

2023

- **LE BOURLOT Nelly, Marie-Thérèse,** 64 ans, 14 rue de la Gare, le 6 janvier
- **LE CALVEZ Auguste, Guillaume,** 94 ans, époux de Lucie Anne Marcelle BAZIL, 16 rue Saint-Yves, le 8 janvier
- **LAURENT Jean, Alphonse,** 89 ans, veuf de Jeannine Julienne Marie LUCAS, 16 rue Saint-Yves, le 19 janvier
- **LIGNEREUX Jacqueline, Geneviève,** 88 ans, épouse de Henri Albert WEBER, 10 rue Pasteur, le 24 janvier
- **MALENFANT Michelle, Marie, Danielle,** 73 ans, épouse de Daniel Gabriel BOUCAUMONT, 9 rue de Liors Vraz, le 21 janvier
- **RADENAC Anne, Gwenola, Marie, Joseph,** 74 ans, épouse de Henri Gabriel Louis Jules SANNIER, 30 rue Fardel, le 23 janvier
- **PERSON Denise, Marie, Françoise,** 70 ans, célibataire, 5 bis Impasse Charles Guillou, le 16 août 2022 (transcription le 30/01/2023)
- **TATON Joseph, François, Marie,** 95 ans, veuf de Marie, Ange, Félicie LE MAUX, 16 rue Saint-Yves, le 16 février
- **GESTIN Marie, Marcelle,** 91 ans, veuve de André CARNEC, 27 rue de la Gare, le 17 février
- **LEROUX Danièle, Léone, Marthe,** 80 ans, épouse de Daniel Raymond, Marcel LE BERRE, 6 rue du 19 Mars 1962, le 1er mars
- **LE PINVIDIC Yvonne, Marie, Cécile,** 96 ans, veuve de Yves Pierre Marie LE FÈVRE, 16 rue Saint-Yves, le 11 mars
- **TOUCHARD Corinne,** 59 ans, 6 Cité Bel Air, le 28 mars
- **LE BIHAN Lucienne, Louise,** 98 ans, 16 rue Saint-Yves, le 3 avril
- **CONAN Hélène, Jeanne,** 90 ans, veuve de Julien Joseph Marie BOULBIN, 16 rue Saint-Yves, le 6 avril
- **LEPELTIER Yvette, Eugénie, Lucile,** 95 ans, veuve de Jean Félix MAUMÈGE, 16 rue Saint-Yves, le 8 avril
- **DIOLEZ Janine,** 92 ans, veuve de Pierre Eugène JOUANY, 16 rue Saint-Yves, le 18 avril
- **PLANTÉ Jeannine, Marie, Joseph,** 91 ans, veuve de Yves CRéNAN, 16 rue Saint-Yves, le 20 avril
- **LE SAUX Anna, Françoise,** 84 ans, veuve de Michel, Claude LE GUILLOU, 9 place du Marché au Blé, le 22 avril
- **SAVIDAN Marie Madeleine,** 92 ans, veuve de Pierre GéLARD, 16 rue Saint-Yves, le 10 mai
- **ETIENNE Joseph,** 92 ans, veuf de Josette Marie Anna TATON, 16 rue Saint-Yves, le 11 mai
- **MALAVASI Bernard Joseph,** 75 ans, époux de Andrée Lucienne GUILLAUME, 1 Park Ar Boderien, le 13 mai
- **ELEOUET Jean-Michel, René,** 73 ans, époux de Brigitte GOUBE, 7 rue Penlan, le 14 mai